

CHATEAU-GARNIER, DEMAIN !

DECEMBRE 2009

Le mot du maire

2009 s'achève et ne laissera pas un souvenir impérissable. En effet, la crise initiée fin 2008 a perduré avec des conséquences douloureuses pour certains de nos concitoyens même si notre région a été jusqu'à maintenant relativement épargnée. Toutefois devant les difficultés, il ne convient pas de s'apitoyer mais au contraire de prévoir l'avenir et agir.

En 2009, notre commune a investi, notamment dans un ambitieux programme de voirie permettant ainsi à des entreprises locales de travailler mais aussi, dans les énergies renouvelables avec la construction d'un bâtiment de stockage de plaquettes de bois et un générateur photovoltaïque.

Après l'ère du charbon, l'ère du pétrole touche à sa fin et nous nous devons de préparer l'avenir pour les futures générations. C'est la raison pour laquelle, votre

municipalité, après la chauffe-rie aux plaquettes de bois et la récente micro-centrale photovoltaïque, réfléchit à de nouveaux projets mettant en œuvre les énergies renouvelables : parc éolien, champs de panneaux photovoltaïques...

Si vos élus s'investissent totalement dans la recherche d'un meilleur avenir pour votre commune, les associations font aussi preuve d'un superbe dynamisme.

En tant que Maire, je suis particulièrement fier, entre autres, du succès de la fête du jumelage, du cinquantenaire de l'Eteurbeuil et de la réussite de la Foire de la Saint-Maurice.

Merci à toutes les associations pour leur aide ; merci à tous les bénévoles qui, discrètement, travaillent dans l'ombre et nous permettent de réussir ces manifestations.

Il fait bon vivre à Château-

Garnier et c'est grâce à vous tous. Continuons dans cette voie et atténuons les effets de la crise sur les personnes fragilisées en faisant preuve de solidarité !

Le dimanche 10 janvier, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour les vœux de la municipalité. En attendant, je souhaite à vous tous et à tous ceux qui vous sont chers, de bonnes fêtes et une excellente année 2010.

Bonne lecture et remerciements sincèrement tous les membres du comité de rédaction.



Dans ce numéro :

<i>Etat civil</i>	2
<i>Foire de la St-Maurice</i>	3
<i>Feu d'artifice</i>	4
<i>Fête du jumelage</i>	5
<i>Réunions de conseil</i>	6-12
<i>La vie de notre</i>	
<i>Infos sociales</i>	
<i>L'Office du tourisme</i>	
<i>Communauté de com-</i>	
<i>Les Associations</i>	
<i>La page culinaire</i>	
<i>La page Anglaise</i>	
<i>La Page aux Anglais</i>	
<i>Hommage</i>	
<i>La page souvenir</i>	

Etat Civil

DECES

- ROUSSEAU vve GOUJON Andrée, le 10/01
- LELONG vve COLLIN Marthe, le 26/01
- VEZIEN vve VIGNAUD Alice, le 24/02 *
- BESSON Calixte, le 23/02 *
- BERNET Marie Madeline, le 26/02 *
- BELLAUD Michel, le 06/03 *
- ROBIN vve GARGOUIL Germaine, le 09/03 *
- RICHARD vve BELLICAUD Eva, le 30/04 *
- SAULNIER veuve CHEVAIS Henriette, le 04/05
- DUCOUSSET vve SIMONEAU Rolande, le 20/05 *
- DELHOMME vve EBRAS Marie Thérèse,



- le 11/06
- BAUDE vve TAUPIN Alfreda, le 14/06 *
- GUY Jacques, le 03/07
- GARTIEN André, le 10/07 *
- ARTUS Robert, le 17/08 *
- TEXIER vve NADEAU Fernande, le 30/09 *
- DEVERGE vve VILLOUTREIX Marie, le 12/10 *
- PAUTROT vve SOUBIROUS Adrienne, le 04/10 *
- POITEVIN vve GRENET Mauricette, le 11/10 *

* maison de retraite

MARIAGES

- BRULAS Julien et BAUDY Raphaëlle, le 8 août
- HUVELIN Damien et LOISEAU Isabelle, le 22 août

NAISSANCES

- MESRINE Steven, le 18 mars
- DOUTEAU Maëline, le 18 mars
- LUCQUIAUD Elise, le 4 juillet
- RIGOLLET Enzo, le 26 juillet
- LAVAGNE Nolwenn, le 3 octobre
- BAUDET Nataël, le 13 novembre,
- TROMAS Raphaël, le 22 novembre.



Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN		APRES-MIDI	
LUNDI	FERME		13H30	16H30
MARDI	8H00	12H00	13H30	16H30
MERCREDI	8H00	12H00	13H30	16H30
JEUDI	FERME AU PUBLIC		13H30	16H30
VENDREDI	8H00	12H30		
SAMEDI	1 ^{ER} SAMEDI DU MOIS DE 9H00 A 11H30			

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES !

Horaires de l'Agence Postale

	MATIN		APRES-MIDI
LUNDI	10h00	12h15	FERME
MARDI	10H00	12h15	
MERCREDI	10H00	12H15	
JEUDI	10H00	12H15	
VENDREDI	10H00	12H15	
SAMEDI	9H00	11h30	

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE, AUCUNE OPERATION NE PEUT AVOIR LIEU !

La foire de la Saint-Maurice

Notre traditionnelle FOIRE DE LA ST MAURICE a eu lieu le dimanche 27 Septembre 2009, par un temps splendide qui a concouru au succès de cette 14ème édition, dont la presse départementale n'a donné que de faibles échos.

Les 65 exposants étaient, dans une très grande majorité, originaires de la Région POITOU-CHARENTES, les autres étant issus des régions AQUITAINE, CENTRE et PAYS DE LA LOIRE.

Cette année, nous avons remarqué une très nette diminution des stands « VIDE-GRENIERS » par rapport aux années précédentes. En effet, nous n'avons eu que 10 exposants contre 28 en 2008 et 30 en 2007.

Est-ce la loi sur les vide-greniers qui nous a valu une aussi faible participation ? On peut penser que dans la question se tient une partie de la réponse... De plus, certains exposants ont préféré participer à des foires ou manifestations ayant lieu près de leurs domiciles, telles que la FOIRE de ROUILLAC ou la FETE de la ST MICHEL à VIVONNE.

Toutefois, et il faut les remercier très chaleureusement, nous avons eu le plaisir de présenter au public des artistes, des artisans et des commerçants, très au fait de leurs spécialités, qui ont su captiver l'attention de nos visiteurs.

De plus, l'animation musicale a été assurée de manière splendide par nos amis de la BANDA de SMARVES.

L'animation n'aurait pas été complète sans la présence des BAUDETTS du POITOU, des BOUCS THIBETAINS,



et de la FETE FORAINE, qui ont réjoui petits et grands. Nous n'oublieront pas, non plus, nos vaillants vendeurs, grâce auxquels la bernache a pu couler à flot.

Le déjeuner et le concours de gâteaux ont connu leurs succès habituels.

Cette année, grande nouveauté, par la présence d'un jeune pâtissier parmi

les concurrents et qui a obtenu le 3ème prix. Félicitations à Tristan BLANC ainsi qu'à Mme Jacqueline VETAULT (1er prix) et à Mme Nicole TABARIN (2ème prix).

Bravo au PANIER POITEVIN pour son excellente prestation et mille merci aux généreux donateurs de tartes aux fruits et autres douceurs.

Au nom du COMITE DES FETES et de la MUNICIPALITE, nous ne voudrions pas clore ces quelques lignes sans remercier très chaleureusement les bénévoles grâce à qui cette manifestation n'aurait pu avoir lieu et au succès de laquelle ils ont largement contribué.

La fin de l'année 2009 s'approchant, nous vous souhaitons un joyeux Noël et vous prions d'accepter nos meilleurs vœux pour 2010.

LE COMITE DES FETES

Les illuminations

Cette année encore, les Castelgarniérois ont eu plaisir à aménager, façades, balcons et jardins, ceci afin de marquer ces fêtes de fin d'année qui font la joie des enfants et des plus grands.

Il est toujours agréable d'admirer ces décorations scintillantes en circulant le soir.

Nous n'oublions pas de remercier le club de l'amitié qui s'est réuni quelques après-midi en toute convivialité avec des personnes

bénévoles afin de confectionner nœuds et autres décorations pour embellir les ponts, nos rues, et tout endroit qui s'y prête.

Nous renouvelons donc pour 2009 le challenge des illuminations.

Les gagnants 2008 étaient :

De nuit :

- LACHERIE Sylvette
- MASSONNIERE Sébastien
- GUICHARD Francis

- LAFRECHOUX Jean-Michel.

De jour :

- SALON de COIFFURE
- ROY Suzanne
- CHEVAIS Gérard
- RODRIGUEZ Manuel

Ils composeront le jury 2009 et feront l'évaluation comme de coutume la semaine entre Noël et le jour de l'An.

Le feu d'artifice du 19 juillet 2009

Nous vous livrons ici le texte écrit par Jean-Paul Mesmin, qui a accompagné le feu d'artifice du 19/07. De bien des façons, ce texte nous a paru admirable et nous a tous ému : Voici l'intégralité du texte !

Bonsoir mes Amis,

Je me présente : Je m'appelle ETEURBEUIL.

Comme beaucoup d'entre vous qui êtes là ce soir, mes racines sont ici, à CHATEAU GARNIER sur les bords du Clain où j'ai vu le jour au début des années 50. Je suis le fruit de l'initiative d'une poignée de Castelnariens et aussi du talent, de la passion et de la volonté d'un homme d'exception : Aristide FAYOUX, le curé de la paroisse.

Curieusement, ce n'est que le 1^{er} septembre 1959 que je suis né juridiquement dans les statuts de l'association qui porte toujours mon nom. J'ai donc officiellement, 50 ans cette année.

Au fil des ans, on a pu me voir et m'entendre dans les kermesses et les fêtes locales des environs. Tel ce courant d'air ascendant qui se manifestait dans nos campagnes à l'époque, de manière aussi soudaine qu'imprévue et qui soulevait et faisait tourbillonner le foin en meules, j'ai bien souvent soulevé la joie des spectateurs. Parmi ceux-ci, je me souviens de vos parents, mais aussi de vos grands parents, que j'ai bien connus et que j'ai fait danser. Nombreux ont été les jeunes de toutes les familles du secteur, qui m'ont emboîté le pas pour faire avec moi un bout de chemin.

Un peu à l'étroit dans mon Poitou natal, je suis allé parfois sur d'autres scènes de l'hexagone faire découvrir et faire apprécier le folklore du pays Civraisien que mon créateur m'a donné pour mission de représenter, ce que je fais encore aujourd'hui.

En août 1978, j'ai eu l'immense chance d'être invité dans la petite bourgade d'ERFURTSHAUSEN près de MARBURG en Allemagne. C'est là, à ce moment précis, qu'est née une Amitié indéfectible avec le VOLKSTANZGRUPPE D'ERFURTSHAUSEN, amitié qui dure depuis plus de trente ans. Je reconnais être assez fier que ce rapprochement des deux groupes ait entraîné dans le tourbillon de nos danses les deux communes, AMÖNEBURG et CHATEAU GARNIER qui sont jumelées.



Et puis imaginez un peu, moi, humble Castelnarien, j'ai eu le privilège de connaître au milieu des années 90, grâce à ce jumelage, l'ouverture à l'Europe avec le pacte d'Amitié scellé entre AMÖNEBURG, TRAGWEIN, TUORO SUL TRASIMENO et CHATEAU GARNIER.

Alors en cet instant précis, sachez mes Amis, que je suis rempli de Bonheur et d'émotion. Je vous remercie vivement d'être présents pour fêter mon cinquantième anniversaire et je déclare solennellement :

Merci à toi Italien des bords du lac Trasimène,
Merci à toi Autrichien des rives du Danube,

Merci à toi mon frère Germain du Volkstanzgruppe d'ERFURTSHAUSEN,
Merci à toi cher Ami d'ERFURTSHAUSEN, d'AMÖNEBURG, de MARDORF, et de ROSSDORF,
Et enfin merci à toi, CASTELGARNIEROIS, d'hier et d'aujourd'hui, qui a cru en moi et qui m'a accompagné pour faire vivre à notre communauté des moments de joie.

C'est d'ailleurs toi, CASTELGARNIEROIS de mon cœur, que j'ai choisi pour être porteur d'un message tout particulier :

Si demain, dans une autre vie, quelque part dans l'au-delà, par un petit matin au détour d'un « Routin d'Aiguail », tu venais à croiser Aristide FAILLOUX, Marcel HEBRAS et Ludovic BERNARD, dis-leur que l'ETEURBEUIL est toujours là, bien en vie, et que leur œuvre continue. Que les membres actuels du groupe, bien solides sur leurs jarrets, s'agitent et bondissent de toutes parts pour que cette œuvre magnifique se perpétue.

Dis bien à ARISTIDE que tous les membres de l'ETEURBEUIL, sont fidèles à la devise qu'il nous a confiée et continuent de proclamer d'une seule voix :

« DONNE TA JOIE POUR QU'ELLE GRANDISSE »

Et surtout remercie le de notre part car grâce à lui, la nuit Castelnarienne va maintenant briller d'une lumière intense qui va réchauffer nos cœurs.

La Fête du Jumelage et les 50 ans de l'Eteurbeuil

Le Comité d'Echanges Culturels et de jumelage et l'Eteurbeuil s'unissent pour remercier l'ensemble des personnes et associations qui, d'une façon ou d'une autre, leur ont apporté une aide dans l'organisation de l'échange de juillet 2009.



Débat « La femme dans la vie politique Européenne »

Nos remerciements s'adressent en particulier :

- Aux familles sans lesquelles un échange comme celui-ci ne serait pas envisageable dans d'aussi bonnes conditions car les contacts entre les familles sont la base même de la réussite des opérations de jumelages ou de rapprochements de ce type.

- Au Comité de gestion du Plan d'eau qui, en mettant à notre disposition ce magnifique site que beaucoup nous envie, a permis de montrer qu'il est possible d'y réaliser des événements importants dans de bonnes conditions. Bien sûr, tous les endroits de notre chère commune sont intéressants et méritent que nous les mettions en valeur. Mais ce site du plan d'eau est l'endroit qui convient quand la population doit se retrouver pour fêter des événements importants comme celui que nous avons connu cet été. Et de plus cela contribue à sa valorisation.

- A la Chorale de Château Garnier qui a participé activement, avec talent et simplicité, à l'animation de nos anniversaires respectifs par le chant. Quoi de plus logique d'ailleurs que les Routins d'Aiguail, création « littéraire » du créateur de l'Eteurbeuil, Aristide FAYOUX, fussent aussi de la fête.

- Aux Sponsors qui ont, par leur générosité, participé à l'équilibre financier de notre organisation.

- A Monsieur le Maire, à l'ensemble du Conseil Municipal et aux Employés communaux. Tous ayant contribué à leur façon à la réussite de cette semaine d'échange.



Le Volkstanzgruppe d'ERFURTSHAUSEN

- Aux autres associations locales pour leur contribution financière ou bien pour l'implication de certains de leurs membres.

- Et enfin à toutes les personnes pour leurs initiatives ou implications individuelles.

Et le Président du Comité E.C.J. et de l'Eteurbeuil adresse un remerciement particulier à l'ensemble des membres de ces deux

associations qui se sont pleinement investis avant, pendant et aussi après l'événement.

Grâce à l'engagement et à l'implication de toutes ces personnes, cet échange a été une belle réussite dont nous pouvons être fiers. Nous avons d'ailleurs reçu des messages de remerciements et de félicitation pour l'organisation mise en place. En particulier, nos amis Allemands et Autrichiens, une fois rentrés chez eux nous ont écrit pour nous remercier et nous féliciter.

Merci et Bravo à CHATEAU GARNIER qui a montré une fois de plus que notre modeste commune de 600 âmes est capable, grâce à l'implication et à la solidarité du plus grand nombre, de « rivaliser » avec les autres communes européennes du jumelage et du pacte d'Amitié dont la population est 5 à 10 fois supérieure.

Faut-il d'ailleurs dire : « Bravo Château Garnier ».

Ou bien plutôt : « Bravo Château, Gagné ! ».



Le vin d'honneur

REUNION DU 6 JANVIER 2009

TARIFS DES CASES DE COLUMBARIUM POUR 2009 :

Le tarif d'une case de columbarium pour 30 ans est fixé à 410€ à compter du 1^{er} janvier 2009. Comme pour les concessions cimetières, il sera reversé au CCAS, un tiers des recettes provenant de la vente.

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2009 : redevance fixe annuelle : 64.64€ HT et redevance par m3 d'eau consommée : 0.59€ HT.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE : Suite aux importants dégâts dus au gel, le logement de la poste n'étant pas habitable en l'état, le logement de l'école sera loué à M. et Mme HUET à compter du 1^{er} février 2009, moyennant un loyer mensuel de 462.12€.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES – ETAT DES LIEUX : Sur l'état des lieux qui sera dressé lors de la location de la

salle des fêtes, figureront les locations de vaisselle au Comité des Fêtes, ainsi que le coût de remplacement de cette vaisselle en cas de casse.

CONCESSION DU DROIT DE PÊCHE : La commune concède à titre gratuit, à l'Association « Le Beau Gardon Castelnarrien » le droit de pêche qu'elle détient sur la rivière le Clain, au lieu-dit « Bois de la Barrière » parcelle cadastrée section BN, N° 10, sur une longueur de 244 mètres.

HOTEL RESTAURANT : La cessation d'activité de M. et Mme SOUDAGNE suite au dépôt de bilan sera jugée par le Tribunal de Commerce le 9 janvier et devrait déboucher sur une liquidation judiciaire. Afin de préserver les biens de la commune, un constat d'huissier a été demandé par la commune avant le départ définitif des locataires.

CONSTRUCTION D'UN SECHOIR POUR PLAQUETTES DE BOIS : Vu les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement en plaquettes de bois de qualité pour la chaufferie, tant au niveau du taux d'humidité qu'au niveau du calibrage et de la pré-

sence de queues de déchetage, la construction d'un bâtiment pour le stockage et le séchage des plaquettes est envisagé. Des panneaux photovoltaïques pourraient également être prévus en toiture de ce bâtiment. Le Coût est estimé à 93000€ HT, non compris l'installation photovoltaïque

TOUR DE TABLE

Mme CHEVAIS : étudier la possibilité de planter une seconde rangée de prunus au stade et de remplacer l'arbre cassé devant la salle Semailles au Vent.

M. GUINAULT : le broyage des déchets verts à la déchetterie de Château-Garnier se fera le 8 janvier. Les agriculteurs intéressés peuvent se faire connaître en mairie.

Mme MARCHAND : est-il prévu un nettoyage des rues à la cité route de Gençay et des murs souillés par les projections de boue.

REUNION DU 6 FEVRIER 2009

PROPOSITION DE RACHAT DU MATERIEL DE L'HOTEL RESTAURANT : Suite à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de Madame SOUDAGNE, le Conseil Municipal propose de racheter le matériel pour un montant de 4350€

TARIFS POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE au 1^{er} AVRIL 2009 : abonnement mensuel pour la commune : 514.95€ HT. Abonnement mensuel pour « La Rêverie » : 772.42€ HT. Prix du kilowatt : 0.052€HT

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{eme} CLASSE : Madame Audrey LAVAGNE sera recrutée au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26H/semaine à compter du 1^{er} mars 2009.

CREATION D'UN POSTE DE C.A.D : Un poste de C.A.D (contrat aidé départemental sera créé à compter du 1^{er} mars 2009 à raison de 30H/semaine et pour une durée d'un an renouvelable une fois.

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TOURISME : Achat auprès de la SARL GONNORD de Lezay d'un véhicule type Renault Kangoo pour un coût de 8517€TTC.

SUBVENTION à L'UNION SPORTI-

VE CASTELGARNIEROISE : Vu le rôle important de cette association dans la vie communale et les frais auxquels elle doit faire face, une subvention de 2400 € sera versée pour l'année 2009.

SUBVENTION à LA CROIX ROUGE FRANCAISE : une subvention de 50€ est attribuée à la délégation locale du Pays Civraisien de la Croix Rouge Française.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR D'OCCASION ET D'UNE CUREUSE DE FOSSES : Est décidé l'achat auprès des Ets ROBIN d'un tracteur d'occasion de marque RENAULT, type Celtis 446RX de 2003, garanti 2 ans pour un montant de 27220€ TTC et d'une cureuse de fossés déportée GREFFET G2500 neuve pour un montant de 5980€TTC.

TRAVAUX DE FOSSES ET DERASEMENT D'ACCOTEMENTS : Le curage de fossés sur une longueur de 14000 ml, la création de fossés sur une longueur de 100 ml et le dérasement d'accotements sur une longueur de 15000 ml, seront réalisés par l'entreprise STPR pour un montant de 35162.40€TTC.

RESILIATION DU BAIL DU BUREAU DE POSTE : Le bail de la poste ayant été résilié avec effet au 31 décembre 2008, suite à la création d'une agence postale communale, la Poste s'engage, en compensation, à verser à la commune, une indemnité transactionnelle et forfaitaire d'un montant de 2102.40€

PROPRIETE DE LA PARCELLE CADASTRALE BN 390 : la parcelle cadastrée section BN, numéro 390, d'une superficie de 428m² n'appartient pas à la commune et est à intégrer à la propriété de Monsieur DUVERGER.

TRAVAUX AU PARKING RUE DU MOULIN : Le terrassement sommaire du parking rue du Moulin a été effectué par l'Entreprise GARRIGUE pour un montant de 3064.44€ TTC. Pour la finition de ce parking les travaux seront confiés à l'Entreprise STPR pour un montant de 44238.10€

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES AU GDS (GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE) : La salle des fêtes sera mise gratuitement à disposition du G.D.S pour sa réunion.

TOUR DE TABLE

M. HUVELIN : la route de l'Épine se détériore, il faudrait boucher les nids de poules. Quand sera posé l'abribus ?

Mme CHEVAIS : il semblerait qu'à cause des travaux à la Rêverie, entraînant la fermeture de la rue, les sacs jaunes n'aient pas été ramassés rue du Moulin.

Mme LEBET : une tête de buse a été enlevée lors des travaux de pose des bordures. Qu'est-elle devenue ?



REUNION DU 26 MARS 2009

VERSEMENT ANTICIPÉ DES ATTRIBUTIONS DE FCTVA AU TITRE DES DÉPENSES RÉALISÉES EN 2008

Le Maire est autorisé à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Château-Garnier s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA (fond de compensation TVA) au titre des dépenses réalisées en 2008.

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : une participation de 100€ sera versée au FSL 86, au titre de l'année 2009.

NON REVERSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE à Mme SOUDAGNE (HOTEL – RESTAURANT ET LOGEMENT) : Vu l'état des lieux et l'importance des travaux de remise en état à effectuer par les employés communaux, le dépôt de garantie (840€ et 540€) ne sera pas reversé à Mme SOUDAGNE.

PROJET DE MULTISERVICES : Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation pour la création d'un commerce multiservices dans l'ancienne salle de restaurant, et à solliciter les subventions et aides financières auprès du FISAC, Conseil Général, Conseil Régional, Communauté de Communes et autres organismes susceptibles de financer une telle opération

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE DE PLAQUETTES : sont choisis comme architecte concepteur : MOREAU Jean-Claude pour un montant de 1802€ HT, maîtrise d'œuvre, CICB pour un montant de

5618€ HT, BET Béton Armé : DL structures pour un montant de 3180€ HT.

INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE INTEGREE AU BATIMENT DE STOCKAGE DE BOIS DECHIQUETE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation photovoltaïque intégrée, au bâti, sur le bâtiment de stockage de bois déchiqueté. Il présente les divers devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à SERGIES pour un coût égal à 3 % du montant HT de l'investissement soit 4 923 € HT.
- retient pour la demande de subvention de la fourniture et l'installation, le devis de J.I.T SOLAIRE d'un montant de 164 100 € HT. Un appel d'offres sera effectué ultérieurement.
- note que le raccordement sera effectué par SERGIES pour un montant de 1 500 € HT
- arrête le plan de financement comme suit (* tableau ci-après).
- Autorise le Maire à solliciter toutes subventions et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TARIFS DES TIRAGES SUR IMRI-MANTE AU POINT « INTERNET POUR TOUS » : tirage noir et blanc, format A4 : 0.20€ et tirage couleur, format A4 : 0.40€

STATIONNEMENT RUE MAISONNAY : Suite aux problèmes de circulation et de stationnement dans la rue Maisonnay

et notamment ceux survenus le 22 mars dernier, le Conseil Municipal envisage un stationnement unilatéral et invite le Maire à prendre un arrêté.

CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Le contrôle de l'assainissement non collectif a été confié au SPANC. Une réunion a eu lieu à la salle des fêtes, en présence des habitants concernés. Le contrôle des assainissements non collectifs sur la commune s'effectuera au 1^{er} semestre 2009.

REFECTION DE LA PLACE DE L'EUROPE : nouvel engazonnement estimé à 1500€

TOUR DE TABLE

Mme RIBARDIERE : désherbage du cimetière : réponse : le désherbage est prévue la semaine d'avant les Rameaux et selon la disponibilité des employés, les portes seront repeintes.

M. REMAUD : qui donne les clés quand les salles sont louées ? réponse : la mairie et un état des lieux est établi.

M. BONNIN : il faudrait nettoyer les néons à la salle des fêtes.

Mme MARCHAND : propose de céder à la commune l'emplacement du calvaire des « Minières ». Mauvais état des bordures et de la place devant les habitations de M. GUY et Mme BERGER.

M. AUDOUX : la question de la location gratuite des salles pour les réunions de partis politiques a été posée. Réponse du Conseil Municipal : toute réunion, quelque soit son caractère reste payante.

Le véhicule de tourisme et le tracteur ont été livrés et la cureuse sera livrée prochainement.

Plan de financement de l'installation photovoltaïque

DEPENSES HT		RECETTES	
Poste	Montant	Origine	Montant
Frais d'études	4 923	FEDER	64 000
Centrale Photovoltaïque	164 100	Fonds propres et emprunt	106 523
Raccordement au réseau	1 500		
TOTAL	170 523	TOTAL	170 523

REUNION DU 24 AVRIL 2009

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE OUVERTE : le Conseil émet un avis favorable à la demande de la Société CARRIERES IRIBARREN sollicitant l'autorisation d'exploitation sur le territoire de

la commune au lieudit « Barrière » d'une carrière de Marnes avec ses installations de traitement de matériaux.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE : Une ligne de trésorerie de 200000€ destinée à payer les travaux et acquisitions pour lesquels les subventions accordées ne sont pas versées sera

contractée auprès du Crédit Agricole.

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE à M. PETE David : L'état des lieux au logement de la cure a été réalisé et n'a révélé aucun dégât. Le dépôt de garantie sera restitué à Monsieur David PETE, soit 440.82€

Réunions du Conseil Municipal

ETUDE ACCESSIBILITE TOUS HANDICAPS DES BATIMENTS PUBLICS ET VOIRIE : Le Conseil Municipal, accepte de confier l'étude d'accessibilité au Syndicat Mixte du Pays Civrasiens pour le compte de la commune. La participation des communes qui souhaitent confier l'opération au pays serait de l'ordre de 60%.

REFECTION DU CHEMIN DE CHEZ LINET SUITE A LA POSE DE BORDURES : Les travaux de réfection de la chaussée en enrobé sont confiés à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 3995€TTC.

REPRISE DE L'HOTEL-RESTAURANT : Après étude de la candidature de M. JANIN, le Conseil Municipal propose les conditions suivantes : vente du matériel : 4500€HT, loyer pour le logement et le commerce de 690€ avec une réduction de 150€la 1^{ère} année.

PROJET DE MULTISERVICES : Monsieur SENELIER, candidat pour l'ouverture d'un multiservices, doit étudier l'aménagement du bâtiment avec la Sté METRO. Une subvention FISAC pourrait être obtenue pour la couverture et l'installation d'une pompe à chaleur.

PROBLEME D'EFFECTIFS AU COLLEGE DE CHARROUX : Vu le manque d'effectif, le Collège de CHAR-

ROUX souhaiterait que les enfants de Château-Garnier y soient scolarisés. Le Conseil Municipal, considérant que la commune fait partie de la communauté de communes du Pays Gençéen et que les équipements du Collège de Gençay, ont été en grande partie financés par le Syndicat du Collège, auquel la commune participait financièrement, souhaite que les élèves de Château Garnier continuent de fréquenter le Collège de Gençay. Si des parents souhaitent scolariser leurs enfants au Collège de Charroux, les demandes seront traitées par l'Inspection Académique, au cas par cas.

DEMANDE REOUVERTURE D'UNE PORTION DU CR DE CHEZ LINET A TOUSSAC : Monsieur INGRAND, domicilié à « L'Epine », souhaite que le CR de Chez Linet à Toussac, soit réouvert dans la portion de « Chez Savoie » à la VC 7, et intégré aux circuits de randonnée. Le Conseil est favorable à cette demande et charge le Maire de contacter le Conseil Général pour l'éventuelle inscription de ce chemin au DPIPR.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES AU VILLAGE DE LAVAUX : Le SIMER, propose de collecter les ordures ménagères des résidents du village de « Lavaux » qui dépendent de la Communauté de Communes du pays Gençéen. Les sacs seraient alors collectés au

carrefour du chemin avec la voie communale. Les résidents souhaitent continuer de payer la redevance à la Communauté de Communes du Pays Gençéen et non au SIMER. Le Conseil Municipal va étudier la proposition du SIMER et en référer à la Communauté de Communes.

GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES POUR CERTAINES MANIFESTATIONS : La salle des fêtes sera mise gratuitement à disposition de l'APE de Château-Garnier pour la fête de l'école et le sapin de Noël et pour 2 autres manifestations uniquement si l'entrée est gratuite.

TOUR DE TABLE

Mme MIGNON-RACAULT : mauvaise signalisation de la Route de Bernais

M. GUINAULT : le panneau « POSTE » indique toujours l'ancienne poste, il faudrait le réorienter.

M. AUDOUX : dans le cadre du développement du numérique dans les écoles rurales, l'école de Château-Garnier souhaite déposer sa candidature. Une subvention à hauteur de 80% peut être attribuée. Bien que l'informatique à l'école soit de la compétence de la communauté de communes, le conseil est favorable à la demande de l'école de Château-Garnier



REUNION DU 26 MAI 2009

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (S.M.E.P.E.P)

Chaque commune adhérente sera désormais représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

LOCATION DU LOGEMENT TYPE 2 DE L'ANCIEN PRESBYTERE : sera loué à compter du 15 juin 2009, à Madame MARTIN Marie-France, le logement conventionné, type2 de l'ancien presbytère (situé à droite dans l'entrée), moyennant un loyer mensuel de 223.40

LOGEMENT DE LA POSTE : le Maire est autorisé à faire effectuer les travaux d'isolation (ouvertures et sous-toiture). Ce logement pourrait être loué à compter du 1^{er} juillet 2009, moyennant un loyer mensuel de 490€

TRAVAUX A L'HOTEL-RESTAURANT : le Maire est autorisé à faire effectuer les travaux nécessaires à la reprise d'activité (séparation de la grande salle qui sera affectée au futur multiservices, changement du compteur électrique

« tarif jaune » par un compteur « tarif bleu » et remise en état des lieux).

PROJET DE MULTISERVICES : le Maire est autorisé à faire effectuer les travaux nécessaires à l'ouverture de ce commerce (pose d'un compteur électrique, aménagement d'un coin toilettes, séparation entre la salle et l'hôtel restaurant, changement et création d'ouvertures si nécessaire).

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DE LA CANTINE SCOLAIRE : une avance de subvention de 1500€ est attribuée à cette association.

DON DE TERRAIN PAR M. INGRAND POUR CREATION D'UN CHEMIN RURAL : Monsieur INGRAND, domicilié à « L'Epine » en cette commune, souhaite céder à titre gracieux, la parcelle cadastrée section AM, numéro 89, d'une superficie de 665m², pour la création d'un chemin rural qui desservira la propriété de M. et Mme HUVELIN et s'engage à payer tous les frais afférents à cette transaction. Accord du Conseil.

FEU D'ARTIFICE : le devis de PYRO CONCEPT d'un montant de 2770€ est retenu. le feu d'artifice sera tiré lors des cérémonies du jumelage, soit le 19 juillet.

TOUR DE TABLE

M. HUVELIN : des jeunes de la commune souhaiteraient réutiliser le foyer des jeunes. Réponse : accord. du conseil

M. GUINAULT : prévoir un passage piétons de la place à la salle des fêtes. Monsieur INGRAND propose de faucher les abords du plan d'eau pour récupérer le foin. Accord du conseil.

Mme CHEVAIS : Peut-on demander au camion OUTIROR de venir les jours de foire. Réponse : la demande a déjà été faite, mais est il possible de l'imposer ?

M. BONNIN : les plaques du monument aux Morts sont presque illisibles. Il faudrait les rénover.

Mmes URBAIN et MARCHAND : des bancs seront-ils remis sur la place ? Réponse : oui. Le chemin entre les arbres était utilisé par les riverains et les camping cars y stationnaient parfois. Réponse : un chemin pourrait éventuellement être rétabli après étude. Des camions restent en stationnement sur la place le Week-end. Réponse : on ne peut interdire le stationnement sur la place, mais éventuellement le limiter à 48heures pour les non riverains.

Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 18 JUIN 2009

PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE 2009 : Le marché de travaux est attribué à l'entreprise SACER Atlantique, pour la somme de 136 538,71 €H.T.

PROGRAMME DE VOIRIE RURALE 2009 : le marché de travaux est attribué à l'entreprise SAS Jean IRIBARREN, pour la somme de 89 492,11 €H.T.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE POUR PLAQUETTES DE BOIS : lot plateforme : STPR pour 10 760 €H.T, lot tranchées : STPR pour 12 363,25 € H.T, lot charpente : SAS MERLOT pour 35 000 €H.T, lot maçonnerie : SVS pour 16 500 €H.T.

COUVERTURE DU BATIMENT DE STOCKAGE DE PLAQUETTES DE BOIS ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Les offres suivantes sont retenues : Lot 1 couverture bac acier – SAS BOUTINEAU, pour la somme de 4800 €HT plus option chaîne et descente eaux pluviales pour la somme de 1000€HT. Lot 2 panneaux photovoltaïques – SAS BOUTINEAU, pour la somme de 113000 €H.T plus option « acquisition transmission, modem GSM » pour la somme de 1857.45€HT.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'HOTEL RESTAURANT : Le logement de l'hôtel restaurant est loué à Monsieur et Madame JANIN à compter du 1^{er} juillet 2009, moyennant un loyer mensuel de 350€ payable mensuellement à terme échu.

HOTEL RESTAURANT—VENTE DU MATERIEL : Le matériel est vendu en l'état à Monsieur JANIN pour un montant de 4500€ HT payable en 3 fois (au 10 juillet, 10 août et 10 septembre 2009).

LOCATION DE L'HÔTEL RESTAURANT :

l'hôtel-restaurant est loué à compter du 1^{er} juillet 2009 à Monsieur Yves JANIN, futur exploitant aux conditions suivantes : mise à disposition de la licence IV à compter du 13 juillet 2009, loyer mensuel : 340€HT payable d'avance le 10 de chaque mois, le loyer mensuel sera réduit à 190€ HT jusqu'au 30 juin 2010 pour permettre le redémarrage de l'activité, dépôt de garantie : 680€ HT, le loyer sera réactualisé tous les ans en fonction de la variation de l'indice ILC.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 70.000€ : Un emprunt de 70.000€ (dont 60000 au budget Chaufferie pour construction du bâtiment de stockage et 10000 au budget Hôtel-Restaurant-Multiservices) aux conditions suivantes : durée de 20 ans, échéances fixes payables annuellement à compter de 2010, taux : 4.50%, (pas de frais) , est réalisé auprès du Crédit Agricole.

LOCATION DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE POSTE : le logement de la poste est loué à Monsieur PICARD Thierry, à compter du 1^{er} juillet 2009, moyennant un loyer net mensuel de 490€

CHANGEMENT DES OUVERTURES AU LOGEMENT DE LA POSTE : Le remplacement de 10 ouvertures en PVC double vitrage sera réalisé par l'entreprise MOINEAUD.

MULTISERVICES : Les travaux à effectuer d'urgence au Multiservices en vue de la réouverture de l'hôtel restaurant sont les suivants : pose d'un compteur électrique par SOREGIES : 1082.23€ séparation des circuits électriques : 1000€ plomberie : 1690.24€ D'autres travaux seront nécessaires par la suite : ouverture d'une porte, isolation, volets, ravalement, aménagement de la cour et chauffage...

TOUR DE TABLE

M. AUDOUX : les cérémonies de mariages pourront avoir lieu à la salle « Semailles au Vent » après aménagement.

Des agriculteurs pourraient aller chercher directement des matériaux à la carrière pour l'empierrement des chemins. Une évaluation des besoins sera faite et des bons seront délivrés par la Mairie.

M. DEVERGE : les plaques d'égout n'ont pas été relevées sur la route de Gençay;

M. BACHELIER : vitesse excessive dans le bourg;

M. NIORT : étudier la possibilité d'interdire le stationnement dans la rue du bas bourg.

Mme MARCHAND : affichage sauvage sur l'abribus. Il faudrait dans le panneau, un mot indiquant que les affiches sont à déposer en mairie.

De nombreux pneus ont été déposés à la déchetterie.

Mme MONFRONT : suite au contrôle de l'assainissement non collectif, des frais importants doivent être engagés par certaines personnes. Ces personnes sont invitées à contacter Vienne Habitat pour la constitution d'un dossier de demande de subvention.

M. GUINAULT : certains habitants souhaitent la réalisation d'un boulo-drome dans le bourg et participeraient éventuellement aux travaux.

La réfection du chemin de la chaufferie doit être envisagée.

Mme CHEVAIS : propose que la commune offre lors des 30 ans du jumelage, un plat en terre avec gravure de la carte de l'Europe. Le prix est de 70€

REUNION DU 24 JUILLET 2009

DELEGUES AU S.M.E.P.E.P : délégué titulaire : AUDOUX François, délégué suppléant : GUINAULT Jacques

REALISATION D'UN PRET RELAIS TVA DE 75.000€ : un prêt relais TVA sera réalisé auprès du CREDIT AGRICOLE : durée : 2 ans, réalisation par tranches possible, le capital et les intérêts sont remboursés in fine. Il n'y a pas de pénalité en cas de remboursement anticipé. Taux : index variable Euribor plus marge de 0.35%, Frais : néant

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DE L'EPINE

PROPOSITION DE M. ET MME INGRAND

: le Conseil accepte la proposition de M. et Mme INGRAND d'affecter à titre de servitude réelle et perpétuelle une partie de la parcelle cadastrée AM 90 leur appartenant, pour permettre à la commune de recréer à l'emplacement initial, une mare servant d'exutoire à l'écoulement des eaux de ruissellement du village. Toutefois, l'entretien par la commune sera limité à celui nécessaire pour que la mare remplisse ses fonctions d'exutoire à l'écoulement des eaux pluviales. Les propriétaires successifs de l'assiette foncière de la mare pourront également utiliser la mare aux fins d'épandage, sans aucune garantie d'alimentation en eau de celle-ci par la commune.

MONTANT DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RURALE

: Après négociation des devis, le montant global du marché s'élève à 87944.94€ HT et non à 89492.11€.

DON D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AZ 198 APPARTENANT AUX CONSORTS ARTUS

: Les consorts ARTUS cèdent gratuitement à la commune la partie de la parcelle cadastrée section AZ, numéro 198 (Les Minières) sur laquelle se trouve le calvaire. Les frais de division de la parcelle (672.15€ TTC) seront à la charge de la commune.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE : par 8 voix contre 5, une subvention

de 95€ est attribuée à la Banque Alimentaire

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DE LA GADÉLIERE : M. et Mme AUDE Guy n'ont pas accepté de signer la convention permettant l'évacuation des eaux pluviales par un réseau souterrain traversant leur terrain et aboutissant sur la propriété de M. CHAMBARD Vincent qui l'accepte. En attendant, faute d'accord, les travaux

d'assainissement prévus lors de la réfection de la voirie à la Gadelière sont annulés.

TOUR DE TABLE

Mme RIBARDIERE demande sur quels critères l'Entreprise qui a effectué l'élagage en hauteur a été choisie. Réponse : c'était la moins disante.

M. HUVELIN : le revêtement de la route de l'Épine a été dégradé en divers en-

droits. Réponse : la SACER, avant travaux sur les voies communales, a effectué des sondages.

Mme MARCHAND : c'est la pagaille à la déchetterie.

M. AUDOUX : Une association conteste la ZDE. Un dossier est à l'étude pour la construction de bâtiments avec toiture en panneaux photovoltaïques dans les brandes.

REUNION DU 21 AOUT

SUBVENTION AU COMITE DE LA CANTINE SCOLAIRE : Vu les difficultés de trésorerie notamment dues aux paiements tardifs des factures de repas par les parents, un complément de subvention de 1500€ sera versé à cette association

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA CANTINE AU PIN : L'enfouissement des réseaux entre la cantine scolaire et le hameau du Pin sera réalisé pour un coût de 4760.64€

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : le Conseil propose de mettre en zone 30 la traverse du bourg, de l'ancienne poste à la route de La Chapelle Bâton, de matérialiser la voie par une

ligne blanche et tracer des places de parking. La possibilité d'un passage piétons pour les personnes à mobilité réduite sera également étudiée.

RESERVE INCENDIE AU VILLAGE DE CHEZ JEAN DE LAVAUX : Afin d'assurer la défense incendie au village de Chez Jean de Lavaux, la mare communale sera recreusée et étanchée pour un coût de 2100€ hors clôture.

PARTICIPATIONS POUR LA PLAQUE COMMEMORATIVE « INDOCHINE » : le coût de cette plaque était de 320€. L'Association des Anciens d'AFN participera à hauteur de 50€ et le Souvenir Français, à hauteur de 80€.

TOUR DE TABLE

M. AUDOUX : présente le plan contre la pandémie grippale. Informe le Conseil que l'indemnité de sinistre pour le logement de

la poste a été versée. Les travaux pour le bâtiment de stockage avancent normalement. Le certificat d'urbanisme demandé pour la construction de bâtiments avec panneaux photovoltaïques en toiture a été refusé. Le devis de réparation de la pompe d'assainissement, suite à l'orage du mois de juin s'élève à 1600€

M. REMAUD : élagage route de Gençay ? Réponse : M. ROY doit procéder à l'élagage de la partie qui le concerne courant août.

Mme MONFRONT et M. NIORT : des aides ont été versées pour l'achat d'un défibrillateur. Il faudrait maintenant procéder à cet achat.

Mme CHEVAIS : mettre une affiche à la salle Semailles au Vent pour arrêt du réfrigérateur.

REUNION DU 18 SEPTEMBRE

LOCATION DES TERRES COMMUNALES : les terres communales laissées vacantes par M. DUVERGER vont être relouées avec effet au 29 septembre.

AVENANT POUR LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE RURALE : des travaux de voirie rurale supplémentaires sont prévus pour un montant de 12662.17€ HT.

REFECTION DU CR DU PIN SUITE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX : La remise en état du chemin rural du Pin, suite à l'enfouissement des réseaux sera réalisée par l'Entreprise STPR pour un montant de 3559.60€ TTC.

VERIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS : vu les prix élevés pratiqués par la Sté SICLI, la vérification annuelle des extincteurs sera désormais confiée à la Sté ISOGARD.

AVIS SUR LE PROJET DE ZDE DU MONTMORILLONNAIS : Après étude du dossier, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à la demande de créa-

tion d'une ZDE présentée par la Communauté de Communes du Montmorillonais et la commune de Bouresse.

AUTORISATION POUR LES TRAVAUX OBLIGATOIRES A LA MAISON DE RETRAITE : Est autorisée la réalisation des travaux nécessaires à la sécurité de la maison de retraite, soit la réalisation de 3 « cours anglaises » d'environ 50cm/80cm, sur la parcelle BO 425 appartenant à la commune.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION : Monsieur Michel ROUET, secrétaire de Mairie sera nommé coordonnateur pour le recensement de la population de 2010.

MARCHÉ RELATIF AU BATIMENT DE STOCKAGE DE PLAQUETTES DE BOIS : l'option proposée par la STPR pour la réalisation d'un enduit tricolore devant le dépôt actuel est retenue pour un montant de 1365€ HT

CONVENTION AVEC LA STE ENERTRAG : Le projet de convention accordant à la Sté ENERTRAG le droit de passage et de survol sur les voiries et par-

celles appartenant à la commune, dans le but de permettre la construction et l'exploitation du parc éolien en projet? est accepté.

DEVIS POUR LA COUVERTURE DU FUTUR MULTISERVICES : Les devis établis par M. GUIGNER s'élèvent à 9611.97€

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DU CR DE TOUSSAC : M. GEOFFROY souhaite acquérir le chemin traversant sa propriété à « Toussac ». Le Conseil Municipal est favorable à la demande de M. GEOFFROY mais souhaite que la commune d'Usson soit consultée avant toutes démarches. Si une enquête publique devait avoir lieu, la régularisation des chemins dont l'assiette a été modifiée par M. RESSEGAND serait également envisagée.

SITUATION DU S.I.M.E.R La DDE, risquant à l'avenir de ne plus assurer la maîtrise d'œuvre dans le cadre de sa mission ATESAT, le SIMER qui est actuellement dans une situation critique, pourrait reprendre cette activité.

Réunions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion soit organisée pour étudier l'avenir du SIMER.

LE POINT SUR LE SIAEP : Suite à la création du SMEPEP par les Syndicats d'eau de CIVRAY et CHARROUX, et au projet de traitement des eaux d'un coût très élevé, il est possible que les 2 syndicats fusionnent tout en conservant les antennes de Charroux et Civray, ainsi que la totalité du personnel.

TOUR DE TABLE

M. HUVELIN : où en sont les achats de petit matériel pour les employés ? Réponse : une visseuse et un perforateur ont été achetés. Une liste va être établie.

Concernant les directives Nitrates, un cahier de doléances pourrait être à disposition en mairie.

Mme CHEVAIS : les caravanes des forains peuvent-elles stationner sur la pelouse de la place pour la foire de la St Maurice?. Réponse : décision de non stationnement sur la partie enherbée.

Il faudrait procéder à l'élagage du CR de Maisonneau à St Romain;

Mme RIBARDIERE : gros problèmes de stationnement rue Maisonnay;

Mme LEOBET : signale que M. BRIGEL-HUBER a fait un important don de livres à la bibliothèque.

REUNION DU 16 OCTOBRE

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 120.000€ POUR FINANCER L'INSTALLATION DE PANNEAUX ET CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE : Un emprunt de 120.000€ sera réalisé auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes : durée de 20 ans, échéances fixes payables annuellement à compter de 2011, taux de 4.14% sans frais, possibilité de remboursement anticipé de tout ou partie du capital sans versement d'indemnité.

LOCATION DES TERRES COMMUNALES : Sur les 6 enveloppes, seules les enveloppes concernant des personnes exploitant moins de 6 hectares de terres communales ont été ouvertes. Toutes les offres étant du même montant pour les mêmes lots, la commission a attribué à chacun un lot en fonction de ses préférences et de la situation du lot. Pour le lot N° 63 restant, un tirage au sort a été effectué (entre la SARL SEINE et La SARL Ferme de l'Épine), les lots ont été attribués comme suit : SARL SEINE : Lot 59 (fermage 150€), SARL LA FERME DE L'ÉPINE : Lot 63 (fermage 75€) et lot 64 (fermage 145.41€), EARL NIORT : Lot 23 (fermage 106.30€), EARL BAUDET : Lot 21 (fermage 150€).

COMMISSION POUR LE RECENSEMENT AGRICOLE 2010 : Claudine CHEVAIS, Jean-Louis REMAUD, Jacques GUINAULT, Sylvie MIGNON-RACAULT.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR : Achat auprès de la CAMIF d'un défibrillateur pour un coût de 1350€. Le Conseil Municipal suggère également l'achat dès 2010 de 2 autres défibrillateurs (1 qui serait installé salle Semailles au Vent et l'autre au stade pendant la saison et au plan d'eau l'été). Des formations de secourisme pourraient également être envisagées.

ACHAT D'UN MIXER ET D'UN REFRIGERATEUR POUR LA CANTINE : Achat d'un mixer auprès des Ets JULIEN pour un coût de 460€ (réfrigérateur en attente).

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER : Considérant que les aides apportées à cette association se font plutôt à titre individuel, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

ASSURANCE POUR LE BATIMENT DE STOCKAGE DE PLAQUETTES ET L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE : une assurance pour le bâtiment de stockage de plaquettes et l'installation photovoltaïque sera contractée auprès de GROUPAMA..

ECOLE DE MUSIQUE : L'école de musique de la Communauté de Communes ouvrira un atelier de formation musicale à Château-Garnier après la Toussaint

LE POINT SUR LA BIBLIOTHEQUE : Elle est encore peu fréquentée mais il y a des lecteurs potentiels qu'il faut solliciter et satisfaire, en renouvelant les livres et en diversifiant les horaires d'ouverture. La bibliothèque a organisé des ateliers à l'école les 15 et 16 octobre après midi. Les enfants ont ainsi pu découvrir une partie du fonds jeunesse et se livrer à diverses activités de lecture. Ils ont pu s'initier à la manipulation de marionnettes à gaines avec la compagnie « à la Belle Étoile », en résidence pour quelques mois à St Maurice la Clouère. Une commande de livres et de matériel (environ 230€) dont un jeu de livres étudiés à l'école est en cours. Dès que la sélection sera

connue, un jeu de livres du prix du Roman Historique sera acquis et mis à la disposition des collégiens de Gençay qui participent au concours. Après la Toussaint, la bibliothèque sera ouverte le mercredi en plus du mardi. Monsieur le Maire propose l'achat de petits fascicules pour la plantation de pins destinée à renouveler la forêt landaise après la tempête. Ils seraient remis à chaque élève. La bibliothèque accepte l'achat d'une dizaine de fascicules qu'elle mettra à la disposition des enfants de l'école et du public, mais ne peut faire plus en fonction de son budget.

PLAQUES DE RUES ET NUMEROS : Le projet de la Commission est accepté. Les propriétaires seront contactés pour la pose des plaques murales et des numéros mais ne peuvent s'opposer à la pose de ceux-ci.

TOUR DE TABLE

M. HUVELIN : indique que deux emprunts étant totalement remboursés par le Syndicat de Collège, de nouveaux travaux (piscine et gymnase) sont envisagés pour un montant de 46000€

M. GUINAULT : le devis pour la clôture de la mare de Chez Jean de Lavaux à 1m80 (norme en vigueur), s'élève à 565€. Le coût pour le remplacement du panneau STOP au coin de la route de Bernay s'élève à 97.95€ et devrait être pris en charge par l'assurance de la personne l'ayant dégradé. Le coût de 4 panneaux « ZONE 30 » s'élève à 372.12€.

Mme RIBARDIERE : il faudrait mettre un banc à l'abrius.

M. BACHELIER : le Collège de CHARROUX souhaite à nouveau que les enfants de Château-Garnier y soient scolarisés.

M. AUDOUX : M. le Sous Préfet convoque les 4 présidents des Communautés de Communes pour un éventuel regroupement. Pour l'anniversaire du Jumelage, les comptes sont équilibrés.



Réunions du Conseil Municipal

REUNION DU 20 NOVEMBRE

SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE

La subvention qui a été encaissée par la commune dans le cadre du Jumelage, sera reversée au Comité de Jumelage soit un montant de 665.20€.

CREATION D'UN POSTE DE CAE PASSERELLE

Un poste de CAE Passerelle à raison de 24 heures par semaine sera créé à compter du 28 décembre 2009. La personne recrutée aura pour tâches : la participation à la conception du site internet de la commune, à sa mise en place, la collecte, classification, validation et publication des contenus, L'actualisation et l'animation du site internet, appui sur la mise en place des procédures, la rédaction d'un cahier des charges de transfert de données, l'animation du local informatique, accueil, information et orientation des adhérents du local informatique, la mise en place de sessions de formation bureautique en direction des différents publics et notamment des personnes âgées et la recherche de partenariats auprès des associations de sorte à les impliquer dans le projet en vue de pé-

renniser le club informatique.

L'Etat prend en charge 90% du salaire et la commune est exonérée des charges patronales. Le coût résiduel est estimé à 104 € mensuel.

AGENTS RECENSEURS

Après étude des candidatures, seront recrutées Mmes Audrey LAVAGNE et Delphine GABORIT.

Mme GABORIT qui percevra une indemnité forfaitaire brute de 637€ assurera la collecte dans le bourg. Mme LAVAGNE qui percevra une indemnité forfaitaire brute de 734€ assurera la collecte dans les villages.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion afin de pouvoir recruter du personnel en remplacement, en cas de maladie d'un agent.

LIMITATION DE VITESSE RUE DES VIOLETTES

Suite à un accident survenu récemment, il a été demandé la possibilité d'installer un système pour limiter la vitesse des véhicules. Considérant que la vitesse est déjà

limité à 50km/h, le Conseil Municipal ne considère pas utile la mise d'un tel système.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal envisage une étude de faisabilité pour la partie sise route de Sommières.

LOGEMENT LIBRE

Un des petits logements du presbytère sera libre au 1^{er} décembre

SUBVENTION AUX BUDGETS ANNEXES.

Les subventions aux budgets annexes seront versées comme suit : Maison médicale : 16000€ et Hôtel restaurant : 10000€.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Ils auront lieu le 10 janvier 2010

TOUR DE TABLE

Sont évoqués les problèmes suivants : présence de ragondins aux lagunes. Problèmes des chats errants dans le Bourg. Prévoir le curage de fossés dans certains villages.

Acquisition d'un défibrillateur

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque soudain, les minutes comptent et en attendant le SAMU des gestes simples à la portée de chacun peuvent permettre de lui sauver la vie.


L'utilisateur du défibrillateur fait partie de ces gestes essentiels. Aussi en coopération avec la Caisse Locale du Crédit Agricole de Gençay ayant apporté une aide de 600 €, la Municipalité a décidé l'acquisition du défibrillateur semi-automatique Heartstart pour le Point Santé. Au cours des prochaines années, il est prévu d'acheter un à deux autres appareils en collaboration avec certaines associations.

Courant 2010, des formations seront organisées pour l'utilisation de ce défibrillateur ainsi que pour la réanimation cardio-pulmonaire (RCP).


En attendant, nous vous décrivons ci-dessous d'une manière simplifiée, les gestes à accomplir si vous pensez que quelqu'un est victime d'un arrêt cardiaque. Dans tous les cas, agissez rapidement mais **calmement** et suivez les instructions délivrées par la voix de l'appareil.*

1. Faites appeler ou appelez l'assistance médicale d'urgence (SAMU) le 15 ou 112 sur les portables
2. Obtenez rapidement le défibrillateur et le placer à côté de la victime. Si le défibrillateur ne peut pas être obtenu tout de suite, vérifiez le patient et effectuez au besoin la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) jusqu'à ce que le Heartstart soit disponible. **Si le patient est un nouveau né ou un enfant de moins de 25 kg ou de moins de 8 ans, effectuez d'abord la RCP et appelez le SAMU avant d'appliquer le Heartstart**
3. Vérifiez qu'aucun gaz inflammable ne se trouve dans l'environnement immédiat
4. Effectuez les 3 étapes de base suivantes :
 - **Tirez vers le haut** la poignée de la cartouche SMART
 - **Placez les électrodes** sur la peau nue du patient. A cet effet un

kit de rasage est mis à disposition avec le défibrillateur; il comprend : des ciseaux pour couper rapidement les vêtements afin d'accéder à la poitrine du patient, d'un rasoir pour éventuellement raser la peau si la pilosité empêche un contact avec les électrodes.

- **Appuyez sur le bouton clignotant**  si l'instruction vous en a été donnée en s'assurant que personne ne touche le patient.

Si aucun choc n'est nécessaire le Heartstart vous indique que vous pouvez toucher le patient et vous demande d'effectuer le RCP si elle est nécessaire.

Appuyer sur le bouton  bleu

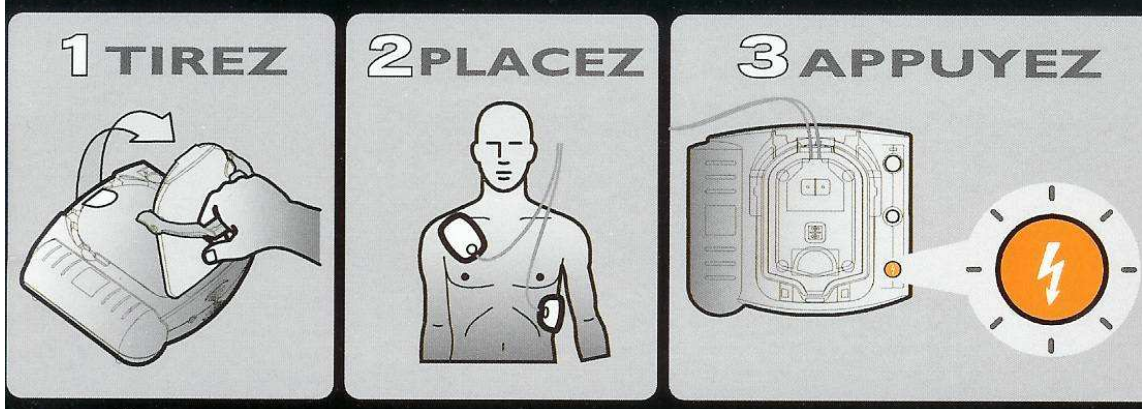
pour obtenir les directives de la Réanimation Cardio-Pulmonaire, si vous le désirez tout en suivant scrupuleusement les instructions du Heartstart.

INSTRUCTIONS SIMPLIFIEES D'UTILISATION DU HEARTSTART

Laissez vous guider par la voix de l'appareil ou suivez les instructions du SAMU

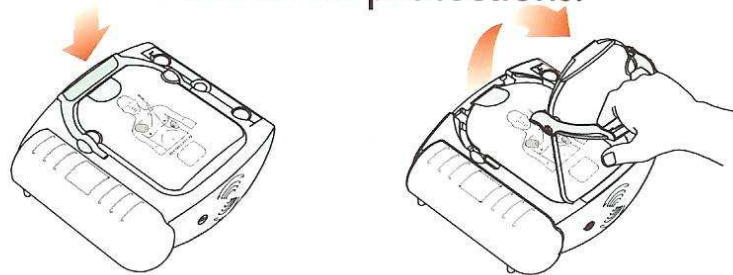
Vérifiez les signes d'arrêt cardiaque soudain : perte de conscience
 respiration anormale

1 TIREZ **2 PLACEZ** **3 APPUYEZ**

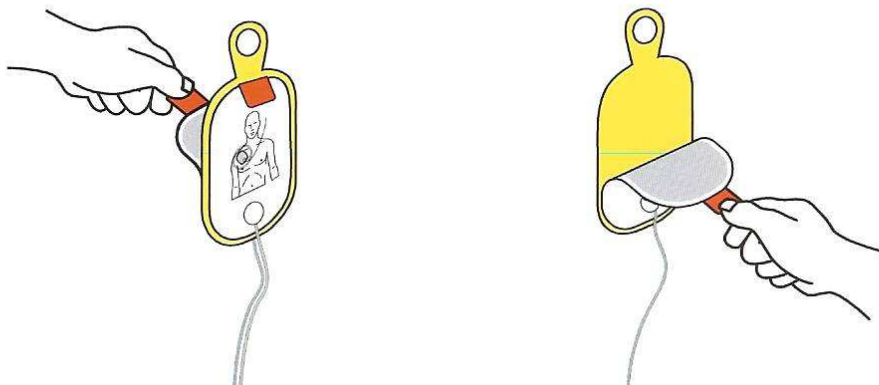


INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES

Pour commencer :Tirez la poignée.
Retirez les protections.

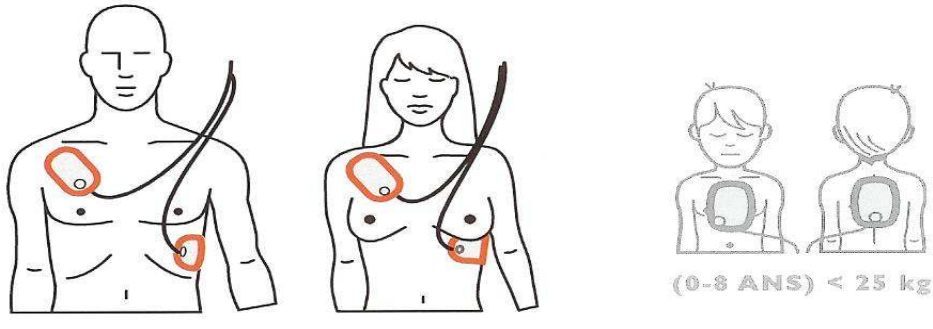


Décollez chaque électrode du revêtement jaune en plastique.



Le défibrillateur

Placez les électrodes exactement conformément à l'illustration.



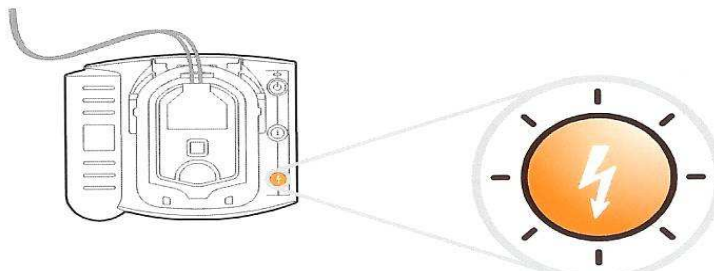
Attention: Dans le cas d'un enfant de moins de 8 ans ou de moins de 25 kg, il peut être nécessaire d'utiliser des électrodes pédiatriques; Suivre les instructions du SAMU

Analyse ... Ne touchez pas le patient!

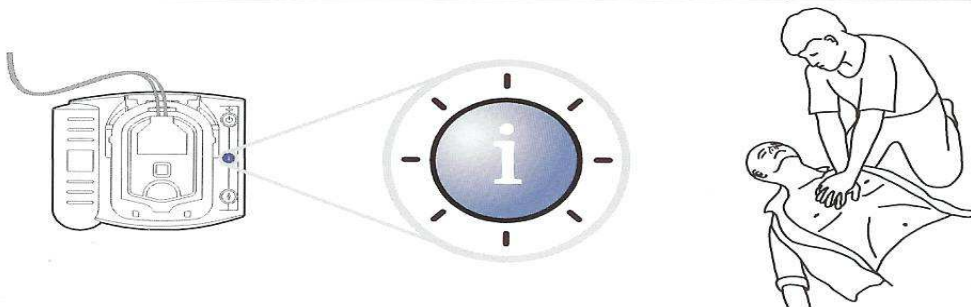
Attendez que  s'arrête de clignoter



Pour délivrer un choc : appuyez sur le bouton **ORANGE** clignotant. Ne touchez pas le patient.

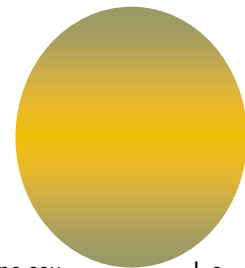


Pour l'aide à la RCP : appuyez sur le bouton **BLEU** clignotant.



30 compressions • pincez le nez, penchez la tête • 2 inspirations complètes

8



Pension de réversion : hausse pour les revenus modestes

Depuis début 2009, la condition d'âge pour bénéficier d'une pension de reversion est ramenée à 55 ans.

L'âge de 51 ans est maintenu pour les personnes ayant perdu leur conjoint avant le 1^{er} janvier 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le plafond de ressources à ne pas dépasser est fixé à 18 116.80 € par an et par personne seule, et 28 986.88 € pour une personne vivant en couple. Les personnes qui ne remplissent pas la condition d'âge pour avoir droit à la reversion peuvent demander l'allocation veuvage, accordée sous condition de ressources.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, à compter du 1^{er} janvier 2010, les pensions de reversion seront revalorisées de 11.10% si leurs revenus trimestriels sont inférieurs à 2400 € (soit 800€ par mois).

SMIC - RSA Jeunes

La dernière hausse intervenue au 1^{er} juillet 09 est de 1.3% sur la base de 35h hebdomadaire, il s'élève aujourd'hui à 1337.70€ brut, le montant horaire passe ainsi de 8.71€ à 8.82€ soit un salaire mensuel net pour 35h de 1051,02€.

Orthopédie

Les semelles orthopédiques sur mesures peuvent être maintenant remboursées par la Sécurité Sociale sans nouvelle prescription médicale. Les podologues ont la possibilité de renouveler ou d'adapter une prescription médicale datant de moins de 3 ans, sauf si le médecin prescripteur l'a exclu sur l'ordonnance initiale.

Chômage

L'allocation journalière est de 57.4% du salaire journalier de référence soit 26.93€ brut au minimum par jour.

Plafond Sécurité Sociale 2009

2859 € mensuel

ASSISTANTES MATERNELLES

Château-Garnier compte 3 assistantes maternelles agréées. Elles sont à votre disposition pour accueillir vos enfants.

- Madame BLANC Delphine
8 rue du bas bourg
- Madame BAUDET Valérie
Lallier
- Madame PALLAUD Valérie
La Pigerie



Médiathèque

C'est facile, pratique et gratuit, des services publics à votre porte. « Visio accueil » est une borne située à la Médiathèque d'Usson du Poitou, celle-ci vous met en relation avec votre CPAM - CAF - MLRCSV le mardi de 13h30 à 15h30 et avec la CRAMCO le mardi de 15h30 à 16h30.

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Suivez vos remboursements en créant votre compte AMELI.

Aujourd'hui l'Assurance Maladie vous permet de suivre, directement sur internet et en temps réel, le détail de vos remboursements et consulter le paiement de vos indemnités journalières. Grâce au compte *ameli*, vous pouvez aussi obtenir des attestations ou contacter votre caisse en ligne.

Accessible à tous, ce service est pratique, rapide, malin et facilite vos relations avec l'Assurance Maladie.

Pour créer votre compte *ameli*, rendez-vous sur **www.ameli.fr** et laissez-vous guider par l'aide en ligne.

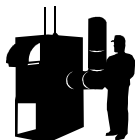


Infos en bref

Impôts

- A compter de 2009, les chaudières à basse température et les pompes à chaleur air-air ne donnent plus droit au crédit d'impôt..

Toutefois l'administration maintient le crédit pour les équipements installés en 2009, qui ont fait l'objet d'un devis et du versement d'un acompte en 2008.



Permis de construire

Les permis de construire ou d'aménagement déposés entre le 20/12/2008 et le 31/12/2010 seront valables pendant 3 ans au lieu de 2 ans.

Cette décision est également applicable pour les permis en cours de validité lors de l'entrée en vigueur du décret du 19/12/2008 JO du 21/07/2009



L'entretien annuel des chaudières devient obligatoire

L'occupant du logement équipé d'une chaudière individuelle dont la puissance nominale est de 4 à 400KW doit la faire entretenir chaque année par un professionnel qui lui remettra une attestation d'entretien (décret n° 2009-649 du 09/06/09).



Embauche

Depuis le 1^{er} juillet dernier, l'unification des périodes d'essai pour l'ensemble des salariés est de :

- 2 mois pour les ouvriers
- 3 mois pour les agents de maîtrise et techniciens
- 4 mois pour les cadres

elles ne peuvent être renouvelées qu'une fois si l'accord de branche le prévoit.

Scolarité

Cours à l'accès gratuit sur Internet

L'éducation nationale par l'intermédiaire du CNED, met à la disposition des élèves des cours gratuits :

-dès le 09/09/2009 pour les primaires

-dès le 30/10/2009 pour les secondaires

Sur le site <http://www.académie-en-ligne.fr>



Boule de neige à Sommières

C'est une association créée il y a maintenant 10 ans, qui a pour but de rendre d'énormes services aux personnes en grande difficulté.

Bien sûr, cette action ne peut se réaliser que grâce à la solidarité des uns et des autres, avec des dons en vêtements, meubles, appareils ménagers et autres objets de toutes sortes.

Nous avons tous, chez nous dans nos armoires, des vêtements que l'on ne veut plus, des meubles ou objets qui nous encombrant et qui sont encore en bon état. Ne les jetons pas ! Allons jusqu'à Sommières les remettre aux bénévoles de cette association qui en feront bon usage.

Cette association, aidée par le Conseil Général, la CAF, la MSA ainsi que la région a mis sur pied un atelier informatique ainsi que du soutien scolaire pour les enfants (se renseigner auprès des responsables).

De plus, tous les jeudis à partir de 10h30, les personnes intéressées par la cuisine peuvent venir collaborer à la préparation d'un repas, dégusté avec toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration.

Une cotisation annuelle de 7 euros est demandée à chaque adhérent pour participer à toutes ces activités.

Pour plus d'informations, contacter :

Mme TEXEREAU Micheline : 05.49.87.93.79 - Mme CHAUVEAU Mireille : 05.49.37.34.13

Mme BOZIER Mireille : 05.49.87.71.89.

Les jours d'ouverture sont les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois de 14h30 à 16h30 pour le vestiaire, les meubles, vaisselle...



Réalisation de voirie 2009

En 2009, par rapport au plan de relance gouvernemental, les communes ont eu la possibilité de pouvoir récupérer, de manière anticipée, le fond de compensation de TVA 2008 à condition d'investir au moins 1 € de plus que l'année précédente. De ce fait et compte tenu d'un contexte propice pour effectuer un appel d'offres favorable, le conseil municipal a opté pour un ambitieux programme de voirie de 270 725 € TTC, financé en partie par un emprunt de 120 000 € et un prêt relais TVA 2009 de 75 000 €. D'autre part, le financement a été complété par une D.G.E. (dotation globale d'équipement) de 30 % (20 545 €) qui avait déjà été accordée en 2008 sur les travaux subventionnables en voirie rurale.

Des travaux de création de fossés et dérasement ont été réalisés par l'entreprise STPR. Ils concernent les routes de :

Bernay - La Lionnière - l'Epine - Chez Jean de La Vaux - La Chaufferie - Chez Pibouille - Le Courteille (du carrefour de la route de St Martin à la route d'Usson)

Au Total 22 819 m pour un coût de 29 250,99 €

L'entreprise SACER a, quand à elle, effectué des travaux de revêtement de voirie communale :

- route de chez Pibouille,
- route de Bernay (d'Envaux à la limite de la commune)
- route de St Martin (du CR de Lavaux à la limite de la commune)
- route de St Martin (du Petit Pin au petit

Chabanne)

- route de l'Epine (de l'Epine au CR de Savailé et traversée du village de l'Epine suite à la rétrocession à la commune du chemin par M. Ingrand)

- route de Toussac et chez Pellegrin (de la RD 26 au CR de la Barrelière)

- Place de l'Europe (coût 12 573,79 € TTC)

Coût Total 163 300 €

L'entreprise EUROVIA a été chargée du revêtement de voirie rurale de la route de chez Linet (en enrobé de la D100 au-delà de chez Mme Moreau) pour un montant de 3 955,77 €

Elle était l'entreprise retenue par l'appel d'offres DAEE qui effectuait l'enrobé suite à la pose de bordures dans le lotissement sur la D100. Ce qui a permis que les travaux de chez Linet s'effectue en même temps.

Les Sociétés IRIBARREN et ARLOT sont intervenues pour le revêtement de voirie rurale :

- impasse de chez Pibouille (en enrobé avec canalisation centrale afin d'éviter l'excès de graviers aux pompes de relèvement d'assainissement)
- route de la Chaufferie
- route de Chapelle Bâton
- CR du champ de l'Aiguillon
- route de chez Jean de La Vaux
- impasse du Tilleul (à Couture)

Le montant total de ces travaux s'élève à 107 425,16 € TTC.

Dernièrement, cette même entreprise a réalisé, en enrobé, l'impasse des Passeresses.

Empierrement des chemins

200 tonnes de cailloux ont été réparties sur les chemins du Courteille et de la Pigerie pour la somme de 2 116,45 €

Il est rappelé que selon les besoins, il est possible, après avis favorable de la commission voirie, d'aller chercher des cailloux à la carrière pour ceux qui le peuvent, en prenant un bon de commande à la Mairie.

Travaux divers : Hydraulique

120m de canalisation ont été posés sur le chemin du Brizard à la route de Gençay et 40m à Boisneau pour récupérer des eaux au niveau de la maison de M. AMEZIK.

Les employés municipaux ont effectué ces travaux ainsi que la réparation des nids de poules sur les routes avec de l'enrobé à froid.

Il va être, également, réalisé l'empierrement des chemins de la Barrelière - Peu Blanc à la limite de la commune de St Secondin.

Le montant total y compris divers autres petits travaux d'entretien de voirie s'élève à environ 3 000 €

Syndicat Mixte du Clain Sud

Les travaux réalisés sur la commune de Château-Garnier en 2009 sont les suivants :

- Enlèvement des chênes tombés au village de Piamé et des peupliers route de Chapelle-Bâton après le moulin.
- Enlèvement des poutres emportées par les crues et coincées au niveau des lagunes

Une subvention de 26 000 € a été attribuée au Syndicat ce qui ramène la participation de la commune à un montant de 4 249,96 € pour l'année 2009 soit 20 % de moins que la somme initialement prévue.

Bâtiment de stockage de plaquettes de bois et mini-centrale photovoltaïque

Comme tout le monde a pu le constater un nouveau bâtiment communal surplombe Château-Garnier. Situé à côté des ateliers communaux, ce bâtiment est destiné au stockage et séchage des plaquettes de bois servant à l'alimentation de la chaufferie.

La pente du toit a été optimisée pour faciliter le déchargement des plaquettes et pour un ensoleillement maximum.

La production théorique annuelle de la centrale devrait être environ de 33.000 kw. Cette électricité est revendue 0,61 € le kw à Sorégies et la recette annuelle attendue est d'environ 20.000 €. Cette recette couvre largement le remboursement des emprunts contractés pour la construction du bâtiment.

Le coût total de l'opération s'élève à 207.034 € HT, subventionnée à hauteur de 24.000€ par le FNADT et de 10.000 € par la Région. Un emprunt de 180.000 € complète le financement.



Réparation du logement de la poste

Pendant l'hiver 2008/2009, le gel a provoqué un important sinistre dans ce logement. Les radiateurs ont éclaté, éclaboussant les murs d'eau sale et inondant le parquet. De grosses réparations ont été faites :

- réparation du chauffage

- peinture intérieure de l'ensemble de l'appartement

- remplacement du parquet abîmé par un parquet flottant.

Le coût total s'élève à 12.825,68 € somme remboursée par notre assurance.

Afin d'assurer une meilleure isolation, toutes les ouvertures ont été remplacées par du double vitrage pour un montant de 5.036,36 €

Multiservice et hôtel restaurant Le CASTEL

En prévision de l'installation d'un multiservice, la grande salle du Castel a été séparée du commerce bar-hôtel-restaurant. Divers travaux ont dû être effectués

A) pour le multiservice :

- fermeture de toutes les portes communiquant avec l'hôtel restaurant,
- installation d'un compteur électrique propre au multiservice (modification de l'ancien compteur du Castel),
- réparation du parquet après suppression de l'escalier,
- nettoyage et rénovation.

B) pour l'hôtel restaurant

- travaux : électricité, plomberie, menuiserie et peinture
- le sol de la réserve qui était en terre battue a été cimenté,
- la cour et les trottoirs en été refaits,
- nettoyage intérieur et extérieur du bâtiment
- modification du compteur électrique jaune en compteur bleu pour un

Coût de l'ensemble des travaux : 6.941,83 € TTC (hors temps passé par les employés municipaux).

Abribus

Devant la vétusté de l'abribus, place de l'Europe, le conseil municipal a décidé de le remplacer pour un coût de 4.858,15 € ce qui a été fait au 1^{er} semestre 2009. Le Conseil Général a versé une subvention de 500 €. Il est aussi prévu d'y installer un banc.



Nouvelle dénomination des rues et bâtiments

Le Conseil Municipal a désigné une commission formée d'élus, afin d'étudier le nom à donner à chaque rue, impasse, place de notre bourg. Après de nombreuses réunions, un accord a été trouvé pour la dénomination de tous ces lieux.

Les panneaux et plaques ont été installés au cours du 4^e trimestre 2009 pour un coût de 6.688,10 €. En 2010, il sera procédé à la même étude pour l'ensemble des villages.

La Maison de Retraite : La Rêverie

« La Rêverie » a cessé de troubler la circulation en raison de l'achèvement de son nouveau bâtiment.

L'extension nous permet d'accueillir « LE CANTOU » (Centre d'Activité Naturelles Tirées d'Occupations Utiles). Il s'agit d'une construction spécialement conçue pour accueillir 14 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladies apparentées ainsi qu'un lit d'accueil de jour. L'ouverture est là, ou proche (début décembre).

Nous profitons d'ailleurs de cette annonce, pour remercier vivement celles et ceux qui se sont mobilisés pour la recherche de l'une des résidences de notre maison, partie faire une petite escapade. Nous mesurons ainsi combien notre établissement fait partie du contexte local.

Merci un fois encore à tous pour votre dévouement.

La direction de la Rêverie

HISTORIQUE

C'est en Mai 2007 que la société Enertrag a fait sa première présentation au Conseil Municipal de Château-Garnier sur la possibilité d'un projet de parc éolien au sud de la commune (au nord du bois des Chevreux, au niveau de la RD 28 entre Joussé et Saint Romain). Ce projet, à cheval sur la commune de la Chapelle-Bâton et de Château Garnier, comprend 8 éoliennes situées dans une zone respectant une distance minimum de 700m aux habitations les plus proches.

Tout d'abord, Dans un souci d'enclavement local du projet, le conseil municipal a demandé à Enertrag de se rapprocher de la société d'économie mixte SERGIES, filiale du SIEEDV qui s'occupe du développement des énergies renouvelables sur la Vienne. Ceci s'est concrétisé par la signature d'un partenariat entre les deux sociétés qui travaillent maintenant en collaboration et ceci pour le développement, la construction et l'exploitation du futur parc éolien.

Suite à ce premier contact et à l'approbation du conseil municipal, de nombreuses étapes ont été franchies. Les services de l'état (DRIRE, DDE, SDAP, Aviation Civile... 28 au total) ont été contactés pour vérifier la compatibilité de ce projet avec les différentes contraintes existantes (distances aux routes, couloir d'aviation, faisceaux hertziens...).

Une étude écologique d'une période d'un an a également été lancée en Octobre 2008 pour faire un état des lieux de la faune et de la flore (plus particulièrement sur les oiseaux et les chauves souris).

Enfin une étude d'impact qui viendra en support de la demande de permis de construire a été lancée en Juillet 2009, celle-ci regroupe tous les sujets en lien avec le projet éolien. Dans cette étude, des simulations acoustiques permettent d'évaluer les émergences sonores, des photomontages sont réalisés pour apprécier l'insertion paysagère du projet et des mesures compensatoires sont définies en cas d'impact sur le site.

En parallèle, une étude a été menée pour définir des Zones de Développement Eolien (ZDE) sur la Communauté de Commune du Pays Gencéen. Ces zones permettent de définir des endroits préférentiels pour le développement de projets éoliens. La zone de Château-Garnier a été retenue lors de cette étude et a été validée par la Préfecture de la Vienne par le biais d'un arrêté préfectoral en date du 24 Avril 2009.

Avec ce parc de 8 éoliennes représentant 16 MW, Château-Garnier produira chaque année 32 million de kWh permettant d'alimenter 16 000 personnes en électricité propre et d'éviter le rejet annuel de 9400 Tonnes de CO₂. Par la même occasion, la commune participera à l'objectif français de 23% de production d'énergie renouvelable en 2020.



ARGUMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES EOLIENNES A CHATEAU GARNIER

La nécessité d'agir pour changer nos modes de consommation, nos modes de vie et nos modes de production d'énergie ne fait aujourd'hui plus aucun doute. Elle est devenue une obligation internationale, européenne et nationale.

C'est une obligation internationale, affirmée par le Protocole de Kyoto en 1997 qui vise à réduire au niveau mondial les émissions de gaz à effet de serre (essentiellement CO₂) et met en place à cet effet un marché de quotas d'émissions qui s'applique aux secteurs économiques les plus polluants depuis 2005. Les Etats-Unis qui étaient jusqu'alors réticents à toute forme de limitation de leur pollution en CO₂ viennent de décider, à l'initiative du Président Obama, une politique de réduction de 17% de leurs émissions de CO₂ d'ici à 2020. Ces engagements devraient être renforcés lors de la Conférence de Copenhague en décembre, notamment en demandant aux pays en développement comme la Chine de fournir également des efforts pour réduire leurs émissions polluantes.

C'est aussi une obligation communautaire. L'Europe s'est, la première, engagée dans une politique ambitieuse de réduction des gaz à effets de serre depuis déjà de nombreuses années. Sous présidence française en décembre 2008, les Etats membres de l'Union européenne ont adopté un paquet énergie climat qui a fixé à chacun d'entre eux les objectifs suivants :

- parvenir à des **économies d'énergie de l'ordre de 20%** au niveau communautaire
- atteindre **20% d'énergies renouvelables** dans la consommation d'énergie totale de l'UE
- **réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre** (voire 30% si l'accord issu de la conférence de Copenhague oblige également les Etats-Unis et la Chine à des réductions sensibles de leurs émissions polluantes)

En prenant des initiatives en faveur du développement des énergies renouvelables dès à présent, nous anticipons sur les futures obligations qui nous seront imposées par l'Etat et auxquelles nous devons répondre dans l'urgence, sans véritable plan de développement stratégique, sans concertation auprès de nos habitants.

En mettant en place un projet d'éoliennes, nous optons pour le mode de production d'énergie dans les plus propres. En effet, les énergies les plus polluantes sont le charbon (1123 kg équivalent carbone par tonne équivalent pétrole), le pétrole (830) ou le gaz naturel (651). L'énergie la moins polluante en termes de CO² à l'heure actuelle reste l'énergie nucléaire (19), juste devant l'éolien (21), qui lui est largement devant l'énergie photovoltaïque issue du soleil (316).

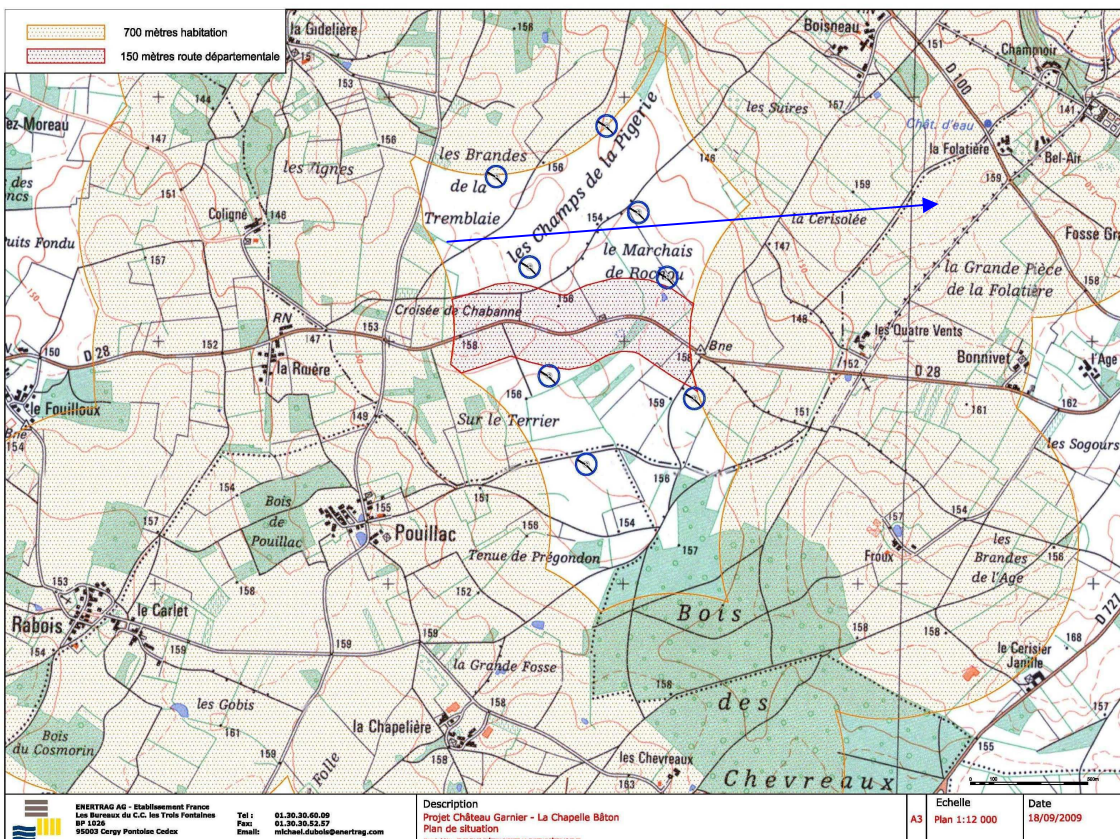
Nous optons également pour une énergie qui est utilisée depuis l'Antiquité et qui a structuré nos campagnes (les moulins à vent présents en Europe depuis le XIIe siècle ont longtemps servi à moudre le grain et pomper l'eau). Nous optons pour une technologie pour laquelle l'Europe est pionnière. C'est un mode de production adapté à nos territoires qui bénéficient de vents suffisants.

C'est :

- Un mode de production d'énergie qui s'est énormément développé en l'espace de quelques années, permettant la réduction de la taille des éoliennes et de leur bruit.
- Implantées dans des champs, loin des habitations, elles serviront par ailleurs de revenus d'appoint à nos agriculteurs sans dénaturer notre paysage.
- Enfin, le projet d'implantation d'éoliennes revêt également 2 avantages majeurs : ce sera une source de revenus pour nos collectivités (revenus qui pourront être investis dans des dépenses nouvelles pour la population ou dans des réductions d'impôts locaux) ainsi que de nouveaux emplois locaux (la maintenance des éoliennes notamment suppose du personnel de proximité).

A travers ce projet nous espérons offrir à chacun un environnement économique plus dynamique et prospère et un mode de production d'énergie plus durable.

Avec la chaufferie collective aux plaquettes de bois l'installation d'un chauffe eau solaire puis d'une microcentrale photovoltaïque sur le bâtiment de stockage et de séchage de plaquettes de bois, ce projet d'éoliennes et enfin le projet d'un champ de panneaux photovoltaïques de 5 ha (puissance 1 MW) la Commune de Château-Garnier relève le défi de l'avenir en s'investissant dans les énergies renouvelables respectueuses de notre environnement dont nous, habitants de zones rurales sommes les premiers gardiens, tout en maintenant des conditions de vie en adéquation avec notre société moderne.



Les ronds bleus indiquent les emplacements des éoliennes sur la commune de Château-Garnier

Année 2009 - Projets de développement

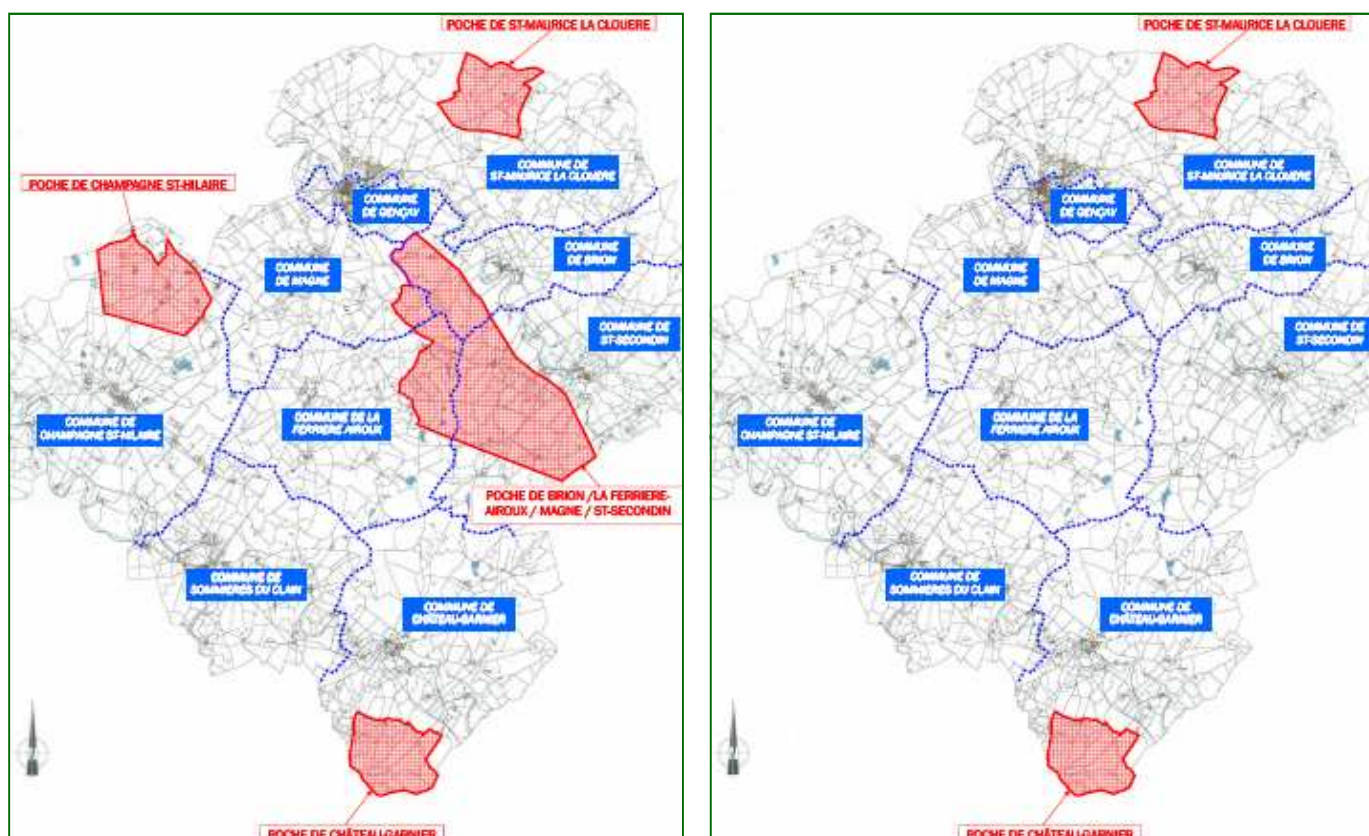
Dossier ZDE

A la fin de l'année 2008, la Communauté de Communes a déposé auprès des services de l'Etat (DRIRE) son dossier de Zone de Développement Eolien (ZDE). La ZDE définit des zones préférentielles dans lesquelles les bureaux d'étude peuvent étudier la possibilité d'installer un parc éolien. L'électricité produite par les parcs installés au sein d'une ZDE bénéficie du tarif de rachat préférentiel par EDF. A contrario, un parc peut-être construit hors ZDE (dans le cas où il respecte tous les critères environnementaux et paysagers et si le permis de construire est accordé) mais l'électricité est rachetée au prix normal.

Le dossier déposé par la Communauté de Communes et approuvé par l'ensemble des Communes définissait 4 poches :

- poche de Champagné St Hilaire (commune concernée : Champagné St Hilaire),
- poche de Brion (communes concernées : Brion, La Ferrière Airoux, Magné, Gençay),
- poche de St Secondin (communes concernées : St Secondin, La Ferrière Airoux),
- poche de Château-Garnier (commune concernée : Château-Garnier),
- poche de St Maurice la Clouère (commune concernée : St Maurice la Clouère).

Après 6 mois d'instruction par les services de l'Etat, le Préfet a décidé de ne retenir que deux poches (Château-Garnier et St Maurice la Clouère).



Au printemps 2009, le Syndicat de Pays a lancé une étude ZDE pour les 3 autres Communauté de Communes qui n'avaient pas encore débuté leur étude. La Communauté de Communes a demandé au Syndicat de Pays de se raccrocher à cette étude pour le reste de son territoire non retenu dans la Zone de Développement du Pays Gencéen.

Extension de la ZA l'Arboretum à St-Maurice la Clouère

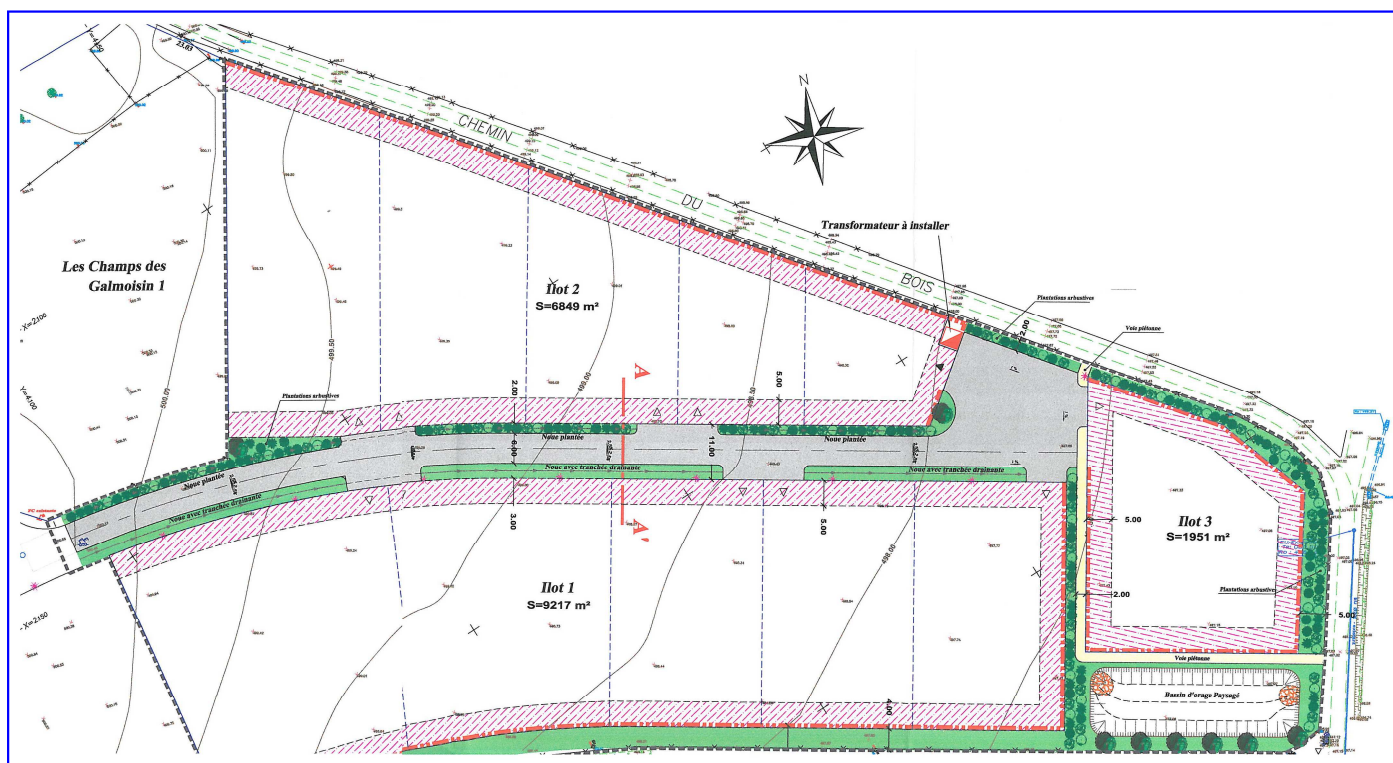
Les 7 lots de la 1ère tranche étant tous vendus, il a été décidé de réaliser la viabilisation des 2,3 hectares restants.

L'étude a été confiée au bureau d'étude Guichard de Gromard qui a défini un projet d'aménagements de 10 lots avec découpe à la demande. L'appel d'offre a eu lieu au début de l'année 2009 et 3 entreprises ont été retenues :

- Ets ARLAUD : terrassement, voirie, assainissement
- Ets MORIN : eau, incendie et électricité, téléphone, éclairage public
- SVJ PAYSAGE : espaces verts

L'ensemble de l'opération (acquisition des terrains, travaux et frais divers) s'élève à environ 240 000,00 € HT. Une aide du Conseil Général a été accordée (50 000 €). Nous n'avons toujours pas la réponse de l'Etat pour le Dotation de Développement Rural (55 000 €). Le prix du m² sera fixé en fonction de la différence entre les dépenses et les subventions accordées.

Les travaux qui devaient débuter au printemps ont été retardés car le permis de lotir était dépassé de 12 mois. Un nouveau permis a été demandé auprès de la Direction Départementale de l'Équipement. Il est accordé et les travaux vont pouvoir commencer dès le début 2010.



Aménagement des terrains du Poirier Vert à Gençay

Depuis fin 2007, la Communauté de Communes est propriétaire d'environ 1,8 hectares à côté de la déchetterie route de la Liardière à Gençay. Il restait une bande de 4 000 m² au milieu de ces terrains qui a été achetée par la Communauté à la fin de l'été 2009.

La Communauté de Communes a été contactée par un concessionnaire de matériel agricole qui souhaite acquérir 12 000 m² en bordure de la RD 741 pour y installer un atelier de réparation et un espace de vente. La Communauté de Communes a décidé d'aménager 2 lots et de viabiliser ces terrains.

Il restera une parcelle d'environ 5 000 m².

Installation d'une centrale photovoltaïque au sol

La Communauté de Communes a été sollicitée en début d'année par la société PHOTONER (filiale d'ALTECH bureau d'étude spécialiste en éolien) pour installer, sur les terrains de la ZA la Grolière à Sommières du Clain, une centrale photovoltaïque au sol.

Cette société va louer pendant une période de 22 ans les terrains à la Communauté de Communes.



Déchetterie et broyeur

Depuis fin 2008, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Couhé, est propriétaire d'un manuscopique et d'un broyeur pour valoriser les bois et déchets verts reçus dans les déchetteries.

En un an de fonctionnement c'est près de 100 tonnes de bois qui ont été valorisées en plaquette pour chaufferie (Château Garnier et St Secondin) évitant ainsi l'enfouissement au CET de Sommières du Clain (au coût de 72,50 € HT par tonne). Les 160 tonnes annuelles de déchets verts qui étaient auparavant traitées à la plate forme de compostage de la Villedieu du Clain (coût : 28,00 € HT par tonne) ont été broyées sur place puis récupérées par des agriculteurs.

Assainissement non collectif

Pour pallier aux problèmes engendrés par ces installations (absentes ou défectueuses), les lois sur l'eau de 1992 et 2006 ont confié aux communes la mission de contrôle de ces installations et la création à ce titre d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) ainsi que l'obligation d'un diagnostic complet au moins une fois tous les huit ans.

A l'issue de la mission de contrôle, le SPANC peut identifier la nécessité pour les propriétaires d'effectuer des travaux de réhabilitation, dans un délai de 4 ans.

Pour la commune de Château-Garnier plus de 150 foyers ont déjà été visités lors de la 1ère période de contrôle qui s'est déroulée du 14 avril au 15 mai 2009. Quelques retardataires restent à contrôler dans ces prochains mois (maison secondaire vide au moment des contrôles).

Pour certaines installations, des travaux de réhabilitation sont à effectuer (travaux signalés dans leur rapport de visite) mais dans la majorité des cas aucun problème

qui pourrait empêcher ces travaux. De plus en date du 7 septembre 2009 un nouvel arrêté fixant les prescriptions techniques a été publié. Cet arrêté reprend globalement les dispositions de l'arrêté du 6 mai 1996 mais va permettre le développement de nouveaux procédés de traitement (micro stations, filtres à coco...) qui pourront éventuellement simplifier certains travaux.

Afin d'aider ces travaux des aides sont mobilisables :

⇒ Des aides distribuées par l'Agence nationale (ANAH), dès lors que les propriétaires en remplissent les conditions d'attribution.

⇒ De prêt auprès de la Caisse d'Allocation familiale ou d'une caisse de retraite

⇒ Les propriétaires pourront également bénéficier de l'Eco prêt à taux zéro (éco PTZ) selon les conditions d'éligibilité, pour des travaux concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie.

⇒ Un prêt d'un montant maximum de 10.000 € à taux zéro peut être obtenu auprès des banques pour les remises aux normes des épandages remboursable sur 10 ans.

Quelques chiffres sur l'assainissement non collectif à Château-Garnier

162 Installations

→ 90 % des installations ont un pré traitement (complet ou incomplet)

→ 24 % des installations ont un système de traitement complet

→ 10 % des maisons n'ont aucun système

→ 10 % des installations ont déjà été réhabilitées et contrôlées par le SPANC

Un territoire de projets de proximité

Le **Syndicat Mixte du Pays Civraisien**, créé en 1979, est un établissement public intercommunal qui regroupe les quatre Communautés de Communes du Pays Gencéen, du Pays Charlois, du Civraisien et de la Région de Couhé (40 communes). Ce territoire compte 26 885 habitants. Son siège est à Civray.

Le Pays Civraisien est un **espace géographique pertinent et de solidarité adapté pour permettre la concertation et la mutualisation des moyens avec les collectivités, afin de répondre aux enjeux d'un développement socio-économique, environnemental et culturel durable.**

Il est organisé dans une logique de mission à travers des actions de coordination, de conseil, d'animation, de promotion et de mobilisation des partenaires publics et privés du territoire (*aménagement du territoire, animation de projets collectifs à l'échelon du pays, études, concertation avec les quatre Communautés de Communes et des 40 communes*).

C'est à l'échelle du pays que sont envisagés les programmes de contractualisation avec les partenaires : Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Europe. Le pays signe des contrats ou répond à des appels à projets pour obtenir des financements qui sont redistribués aux porteurs de projets publics et privés du territoire.

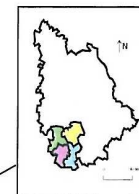
Le Pays Civraisien intervient dans les domaines du développement économique et touristique, l'environnement, le patrimoine, l'habitat, la culture, les services de proximité à la personne et l'insertion.



4 Communautés de communes
40 communes
27 000 habitants



LE PAYS CIVRAISIEN
DANS LA VIENNE



Le syndicat est présidé par **Monsieur André SENECHAU**, Conseiller Général et Président de la Communauté de Communes de la Région de Couhé. Il compte 28 délégués élus.

Il emploie 7 personnes chargées de l'aménagement et du développement local du territoire. Ses budgets annuels de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre 1 230 000 €

Les politiques contractuelles menées par le pays :



I - programme européen LEADER (2007-2013) : sur la priorité ciblée : « des vallées et des hommes pour un territoire de ressources et d'énergie ». Rassembler les populations rurales autour de projets partagés pour favoriser l'excellence environnementale et la cohésion sociale (agriculture, environnement, tourisme, culture...)

Ce programme s'adresse tout particulièrement aux agriculteurs autour de l'environnement, le tourisme, le patrimoine, la culture et les énergies renouvelables, notamment autour des vallées (Charente, Clain, Clouère, Dive, Bouleure).

Exemples d'actions pouvant être aidées : amélioration de la ressource en eau, protection des milieux naturels, zones humides, vallées du Clain, Clouère, Charente, Dive..., agro-tourisme, diversification agricole, création d'un réseau de fermes découvertes (accueil, visites, vente de produits, manifestations culturelles...), hébergements touristiques en vallées et à la ferme, activités de loisirs de plein-air et circuits découvertes, sensibilisation au boisement et plantations de haies, protection des périmètres de captage, manifestations culturelles (spectacles vivants, patrimoine immatériel, art contemporain...), patrimoine identitaire et bâti des vallées (moulins, chaussées, fours à chaux...)...

Le pays bénéficie d'une dotation européenne de 1 470 000 € et de financements complémentaires du Département, de la Région et de l'Etat.

2 - Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 (CRDD) signé avec le Conseil Régional

Le syndicat bénéficie d'une enveloppe de la région de 3 020 637 € dans les domaines du développement du cadre de vie et d'aménagement : emploi/économie, vivre ensemble (tourisme, culture, patrimoine, logement, patrimoine), équipements, santé, environnement, agriculture, éducation.

Les dossiers sont présentés au Pays Civrasiens qui donne un avis et les transmet à la Région pour décision.

Dans ce cadre, **la commune de Château-Garnier** a bénéficié d'aides financières pour la création de la plateforme de stockage des plaquettes bois et la maison secondaire de la santé. Une aide financière a également été apportée au gérant du café-restaurant (Mme SOUDAGNE). La commune pourrait recevoir prochainement des aides pour la création d'un commerce multiservices et la création de logements.

Sur ces fonds propres, le syndicat apporte son soutien à la Foire de la Saint-Maurice tous les ans.

3 - Contrat de Projet Etat/Région 2008/2010 :

Le Pays Civrasiens reçoit sur cette période une dotation financière de 244 605 € sur la thématique de « **l'appui aux services publics en milieu rural** » (dimension sociale, environnementale et économiques des projets structurants retenus : maison de services publics, étude maison de la santé, diagnostic et plan de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics par rapport à la voirie - accessibilité tous handicaps -).

La culture en Pays Civrasiens

Le syndicat mixte du Pays Civrasiens soutient et encourage, au travers du *Contrat Régional de Développement Durable*, de nombreuses manifestations culturelles sur le territoire. Ainsi, 11 manifestations ont été subventionnées par ce dispositif sur le territoire. Le Pays finance également en direct certaines opérations comme par exemple des animations dans les bibliothèques (lectures, rencontre avec des auteurs...).

Le schéma de développement culturel, en cours de validation, fixera prochainement les axes de développement qui permettront de mener une politique culturelle plus cohérente et homogène sur le territoire pour que la culture soit accessible au plus grand nombre.

Vous retrouverez comme l'an dernier *la Marivole*, guide des manifestations en Pays Civrasiens dans les offices de tourisme du Pays dès le mois de mai.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur les manifestations culturelles du Pays, n'hésitez pas à contacter Aude Monfront, chargée de mission culture au 05.49.87.67.60 ou culture-tourisme-payscivraisien@orange.fr.



Pour toutes informations et conseils, n'hésitez pas à nous contacter :

Syndicat Mixte du Pays Civrasiens

8 avenue de la Gare – BP 50077

86400 CIVRAY

Un rendez-vous fixe à la St Maurice

L'Office de Tourisme cantonal ne manque pas chaque année de participer au rendez-vous annuel de la Saint-Maurice à Château-Garnier. Le stand mobile installé le 27 septembre à la salle des fêtes était animé par Mesdames Angela Stephens et Jouvanneau. Dans une démarche d'accueil à l'extérieur des locaux de la place du Marché de Gençay - comme ce fut le cas au Salon Proxi-loisirs des 20-21-22 mars aux Arènes de Poitiers et au Forum des associations du 19 septembre à Gençay - il s'agissait, pour les bénévoles de l'OT de Gençay et son canton, de donner une image positive et dynamique des communes du canton en faisant découvrir ou redécouvrir les sites touristiques (patrimoine, parcs ...), les activités de loisirs sportives ou culturelles, en donnant aux visiteurs des informations actualisées.

La manifestation organisée par le Comité des Fêtes de Château-Garnier participe à l'animation du bourg et, plus largement, s'inscrit, aux côtés d'autres associations locales ou cantonales, dans une démarche de promotion du canton et du Pays. En effet, qu'elles soient modestes ou plus grandes, comme les fêtes du trentenaire des jumelages avec Château-Garnier animées par l'Eteurbeuil, toutes les animations et activités font connaître notre territoire, permettent d'accueillir visiteurs et vacanciers.

L'Office de Tourisme est un relais local pour diffuser l'information à l'aide du calendrier estival, diriger vers les sites touristiques avec la réservation en ligne. L'achat de billetterie en ligne auprès du conseiller en séjour a été important au cours de la saison estivale 2009. A n'en pas douter, l'offre promotionnelle jusqu'à moins 30 % (en ligne dans les OT uniquement) sur les entrées des sites du département comme Le Vieux Cormenier, L'Île aux Serpents, La Vallée des Singes, l'Abbaye de Saint-Savin, a attiré bon nombre de personnes. Les visites de sites ont été favorisées par une présence estivale du soleil exceptionnelle qui s'est prolongée en arrière saison.

En période de beau temps les touristes choisissent plutôt des activités balnéaires en se rendant sur la côte, pourtant la fréquentation des touristes au bureau d'accueil de Gençay est restée bonne en 2009 avec 3216 visiteurs de juin à septembre. La tendance aux courts séjours s'affirme, le tourisme des jeunes se développe, la demande d'hébergement ponctuel en chambres d'hôtes ou hôtellerie de plein air (notamment à l'occasion de ponts ou petites vacances) est en hausse, l'offre touristique variée permet de développer le tourisme de proximité. Le choix de la proximité par rapport à l'habitation ou bien pour choisir un lieu de visite ou une activité répond au besoin de limiter les coûts de transport et le coût d'un séjour.

La journée d'Automne de l'Union Départementale des Offices de Tourisme de la Vienne du 24 octobre à Lussac les Châteaux a confirmé la bonne santé du Tourisme dans notre Région. Le potentiel touristique du canton comme le dynamisme de ses habitants y participent largement. Malgré la force d'Internet, rien ne remplace les contacts directs pour faire de notre canton une destination appréciée.

**Office de Tourisme de Gençay
et son canton
place du Marché
86160 GENÇAY**

<http://www.ot-gençay.com>



Stand de la Communauté de Commune lors de la foire de la St Maurice à Château-Garnier



PLURISERVICES

Association intermédiaire - 17, Place Maréchal Leclerc - 86400 Civray

☎ 05.49.87.41.45 - ☎ 05.49.87.63.56 - ✉ pluricivray@wanadoo.fr

Agrément n° 86004 - SIRET n°34299024900043 - Code APE 7830 Z

Pluriservices, association intermédiaire, votre structure de proximité depuis 20 ans, intervient pour le prêt de main-d'œuvre auprès des :

PARTICULIERS

ASSOCIATIONS

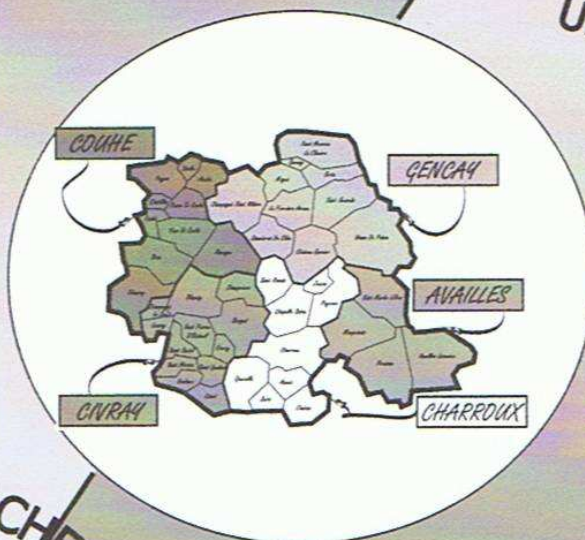
COLLECTIVITES

Aide dans différents domaines :

- Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses
- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Jardinage et entretien d'espaces verts
- Travaux de bricolage (maçonnerie, peinture,

Pluriservices agréé « services aux personnes » :

- Permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 % pour les emplois familiaux
- Accepte les règlements CESU délivrés par les entreprises.
- Propose des services dans les



VOUS RECHERCHEZ

VENEZ VOUS INSCRIRE !

UN EMPLOI ?

Pluriservices Interim

- Est l'employeur
- recrute la personne compétente
- effectue toutes les démarches administratives (déclarations,

VOUS RECHERCHEZ

CONTACTEZ-NOUS !

DU PERSONNEL ?

Toute entreprise peut faire appel à Pluriservices Intérim pour un besoin ponctuel de main d'œuvre : SURCROÎT D'ACTIVITE, REMPLACEMENT POUR CONGES OU MALADIE...

ENTREPRISES

ARTISANS

EXPLOITATIONS



PLURISERVICES INTERIM

17, Place Maréchal Leclerc 86400 Civray - ☎ 05 49 87 67 67

☎ 05 49 87 00 05 - ✉ pluriservices-interim@wanadoo.fr

Convention n°T0860021999-SIRET n°42425888700035 - Code APE 7820 Z

La cantine

Je tiens à remercier tous les donateurs de légumes pour la cantine ainsi que les bénévoles qui nous aident aux manifestations. Les dons de légumes sont toujours les bienvenus.

Le concours de belote du 22 novembre ayant été annulé, nous vous informons qu'un concours de belote ou un loto aura lieu au mois de février 2010.



Le Président



L'association des Parents d'Elèves

L'A.P.E a pour objectif d'organiser plusieurs manifestations au profit de l'école afin d'effectuer des dons à la coopérative scolaire pour l'achat de nouveaux matériels et aider au financement du projet de « classe découverte » pour les primaires, prévu en milieu d'année 2010.

Nous vous rappelons que les membres du bureau ont changé :

- président : Pierre-Jean LELONG,
 - vice-président : Jérôme RIGOLET,
 - secrétaire : Christelle BETIN,
 - secrétaire adjointe : Laura GUY,
 - trésorière : Danielle LAFREHOUX,
 - trésorier adjoint : Gilles DOUTEAU.
- N'hésitez pas à venir créer des liens et

vous investir à l'A.P.E (la cotisation est de 5 euros).

Pour plus de renseignements, contacter le bureau.

A bientôt !

L'A.P.E

L'A.D.M.R. de Gençay

L'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Gençay est l'une des 3.200 associations locales réparties sur le territoire national et regroupées en 94 Fédérations Départementales. Elle couvre 8 communes dont Château-Garnier.

Elle propose des services à domicile pour tous ceux qui veulent vivre chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions en gardant le libre choix des services qui sont l'expression d'une entraide et non d'une assistance. Le client-adhérent reste l'acteur essentiel de son projet de vie, il exprime ses attentes et ses exigences.

Les différents services :

- aide aux personnes âgées : des Auxiliaires de Vie Sociale diplômées et/ou bénéficiant d'une formation, véritables professionnelles, disposent de compétences nécessaires pour effectuer des interventions adaptées et efficaces auprès des personnes âgées. Elles apportent un soutien physique et moral (aide à la toilette, activités pour stimuler la mémoire...) et un soutien matériel (ménage, courses, aide à la préparation des repas...).

La direction des Interventions Sanitaires et

Sociales ainsi que les caisses de retraite fixent le nombre d'heures accordées ainsi que le taux de participation financière qu'elles octroient en fonction des ressources des personnes aidées et de leur niveau de dépendance.

- aide aux familles : des techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale interviennent dans les familles lors d'événements nécessitant une aide extérieure : grossesse, naissance, maladie, décès..., elles exercent également un rôle éducatif. L'Auxiliaire familiale intervient, quant à elle, en vue de suppléer dans l'exécution des tâches ménagères et l'entretien de la maison.

La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole... peuvent attribuer des aides financières conséquentes.

- la garde de vos enfants : adaptée à vos besoins et à votre emploi du temps, ou lorsque vous avez ponctuellement besoin de vous absenter, l'intervenante accompagne vos enfants à l'école, les aide à faire leurs devoirs, prépare leur repas...

Pour ces deux services, la caisse d'allocations familiales, la mutualité socia-

le agricole... peuvent accorder, sous certaines conditions, des aides substantielles, en particulier pour la garde à domicile d'enfants de 0 à 6 ans.

- Un coup de main : pour vous donner du temps libre, vous pouvez avoir recours, occasionnellement ou régulièrement, à une aide à domicile pour votre ménage ou votre repassage.

Dans tous les cas, les sommes restant à la charge des familles bénéficient de la réduction fiscale de 50%.

Les responsables bénévoles et les secrétaires salariées de l'association sont à votre disposition pour vous donner tous les renseignements que vous souhaitez, vous aider à accomplir les démarches et établir les dossiers de prise en charge. Elles seront à votre écoute pour définir avec vous le service dont vous avez besoin dans le respect de votre choix de vie et de votre autonomie.

Vos bénévoles à Château-Garnier :

- Edwige MONFRONT : 05.49. 87.87.91,
- Andrée URBAIN : 05.49.87.80.74.

Le Beau Gardon Castelgarniérais

Suite à une réunion des AAPPMA à Poitiers, le vendredi 6 novembre 2009, il a été décidé la création de parcours « Pêche Loisirs ». Ceci afin d'éviter la chute des effectifs. Six déversements de 50 kg de truites « Arc en Ciel » seront faits.

Le 1er lâcher se fera semaine 10 pour l'ouverture du samedi 13 mars 2010 et ensuite tous les 15 jours. Le dernier lâcher aura lieu semaine 20. Tout ceci suivant la météo.

Pour notre association, 200 kg sont offerts (soit la valeur de 840 euros). Le premier versement correspondant à la somme de 420 euros sera fait fin février et le solde (420 euros) à la fin de l'exercice.

Nous espérons que nos amis pêcheurs seront satisfaits de la décision que nous



avons prise.

Les cartes des pêcheurs seront en vente à partir du 21 décembre 2009.

Points de vente :

- M. JANIN Yves - Auberge du Castel,
- M. LUCQUIAUD Régis - Garage,
- M. BONNIN Christian - 3, rue du Clain.

Le bureau de l'AAPPMA de Château-Garnier vous souhaite de très bonnes fêtes.

L'Union Sportive Castelgarniéraise 2009-2010

Le club comporte, aujourd'hui, 45 licenciés pour les seniors, 31 pour les équipes de jeunes et 25 dirigeants.

Devant le nombre trop élevé de joueurs pour deux équipes et insuffisant pour trois, nous avons proposé à nos amis d'Usson-du-Poitou de faire une équipe ensemble ce qui permet à l'ensemble de l'effectif de jouer.



La saison 2008/2009 s'est soldée par l'accession en 3ème division de l'équipe fanion. Cette saison a débuté avec des ré-

sultats très encourageants pour la suite. Nous avons aussi innové en proposant, à nos fidèles supporters, des cartes d'abonnement pour un montant de 25 euros pour la saison. Cette dernière permet d'assister à tous les matchs de championnats à domicile.

Nous avons aussi créé un blog où l'on peut consulter tous les résultats ainsi que les commentaires et différentes photos concernant le club. L'adresse est www.uscblog.over-blog.com. Nous vous informons également que tous les matchs retours de l'équipe 3 se dérouleront le dimanche à 15 heures au stade de Château-garnier.

Côté festif, nous avons organisé un tournoi de football suivi d'une fête de la bière. Le 05/12/2009, nous avons notre traditionnelle soirée du foot, en juin nous organisons notre tournoi de sixte et nous clôturons notre saison par notre méchoui, le premier dimanche de juillet.

L'ensemble des joueurs et dirigeants vous souhaitent, à tous, de joyeuses fêtes de Noël ainsi que nos meilleurs vœux pour 2010.

Les présidents

VIGNAUD F., LE FLOC S.

L' A.C.C.A.

Cette saison n'est encore pas une réussite pour le petit gibier. Malheureusement de nombreux paramètres font que cela devient difficile de gérer les espèces « petits gibiers ».

Aujourd'hui, nous sommes à un moment où la vie de notre Association est en jeu. C'est pourquoi je vous invite, amis chasseurs et non chasseurs, à une réunion de travail le samedi 23 janvier 2010 à 15 heures à la salle « Semailles au vent » (ceci tient lieu de convocation pour les chasseurs habitants la commune).

Toutes les idées constructives seront les bienvenues.

Merci de votre présence à tous.

Le Président et le bureau de l'A.C.C.A. vous souhaitent des bonnes fêtes de fin d'année.

Le Petit Théâtre

Quel spectacle !!! À en croire vos commentaires, vous avez beaucoup apprécié notre spectacle 2009, et en particulier nos plus jeunes...

Alors un grand MERCI à tous les acteurs et tous les bénévoles, et plus particulièrement merci à Sylvie et Bernadette pour leur travail avec les enfants et merci à Guillaume, Noémie, Paula, Quentin et Tanguy pour leurs prestations.

Tel fut le terme d'une saison bien remplie. Mais avant le spectacle, voici un tour d'horizon de ce qui a été fait pendant la saison écoulée :

- Le Petit Théâtre a offert à ses membres une sortie à Nantes, avec à la clef une superbe pièce « Des soucis et des potes ». En plus des membres de l'associa-

tion, quelques personnes extérieures nous ont fait le plaisir de nous accompagner pour cette agréable journée ;

- en janvier –pour faire une pause dans les répétitions– il y a eu un repas à La Ferrière : excellent repas dans une très bonne ambiance.



Après quelques semaines de repos bien mérité, nous nous sommes retrouvés autour d'une bonne table au restaurant « Le Castel », pour le repas de reprise.

Notre objectif pour 2010 ? Vous faire passer un agréable moment lors de nos prochaines représentations : vous retrou-

vez tous les acteurs (ou presque) de la saison passée, plus 3 petits nouveaux : Alexandre, Charlotte et Thierry (et oui, un deuxième !).

Fort de ses 18 acteurs et actrices, et autant de bénévoles pour assurer le bon déroulement des spectacles, Le Petit Théâtre de Château-Garnier a un

bel avenir devant lui.

Alors, nous vous donnons rendez-vous Samedi 20, Dimanche 21, Vendredi 26 et samedi 27 mars 2010.

En attendant, toute la troupe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2010.

Le Comité des Fêtes

Rapport d'activité

En 2009, l'activité du COMITE DES FETES a été un peu moindre qu'en 2008, bien que très prenante pour l'équipe de bénévoles dont l'âge moyen va en augmentant doucement.

En effet, nous avons participé aux manifestations suivantes :

- 13ème CASTELGARNIEROISE avec trophée ;
- course cycliste CIVRAY-ST ROMAIN avec prime de 40 € ;
- randonnées Gencéennes. ;
- manifestation cyclo-sportive « LA MICHEL GRAIN ».

En plus, le Comité des Fêtes a assisté, le dimanche 19 avril, l'association « LE BEAU GARDON » dans l'organisation du LOTO, dont le résultat financier de 423,33 € par association démontre le succès de cette manifestation à la nouvelle date choisie en 2008 .

Nous avons été présents, également, à la réception des villes jumelées ou ayant signé un pacte d'amitié avec CHATEAU-GARNIER, lors de leur venue au mois de Juillet suite à l'invitation du Comité de Jumelage de notre Commune.

Le jeudi 27 août, en collaboration avec l'association « UNC/AFN », nous avons

effectué une sortie à LA ROCHELLE pour visiter le MUSEE MARITIME et l'AQUARIUM.

Les 37 participants ont beaucoup apprécié les sujets proposés et le déjeuner les accompagnant.

Enfin, le dimanche 27 septembre, a eu lieu la 14ème édition de la Foire de la St Maurice, dont vous voudrez bien trouver dans cette gazette le compte-rendu et les commentaires s'y rapportant.

Comme les années précédentes, nous avons été également présents aux côtés de diverses associations à travers la sonorisation de certaines de leurs activités, telles que loto, concours de belote, etc...

Nous avons, aussi, assisté la Municipalité pour les mêmes raisons, lors des vœux du dimanche 11 janvier, et des commémorations des 8 mai et 11 novembre.

Rapport moral

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008, j'avais exprimé, compte tenu de mon âge et des problèmes qui y sont liés, mon désir de quitter la Présidence du COMITE DES FETES en 2009, tout en restant à la disposition, pendant un an, du nouveau Président qui sera élu à la prochaine réunion du Comité.

Or, nous voici arrivés à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 et je vous confirme ma décision irrévocable de mettre en place ce qui avait été annoncé il y a un an, en souhaitant qu'aucun ennui majeur ne vienne troubler le plan prévu.

Ce changement de Président, que je considère comme indispensable, ne doit pas masquer la nécessité absolue de recruter des adhérents, surtout jeunes, pour pallier, comme déjà dit, le risque de diminution par effet d'âge de l'effectif du Comité.

En effet, il serait dommage que l'avenir d'une telle association soit mis en péril par un désintérêt général et que tout le travail produit par les bénévoles depuis des années soit perdu ou pour le moins diminué de façon déplaisante. De plus, je voudrais renouveler mes plus vifs remerciements à l'ensemble des bénévoles pour le travail accompli et les féliciter pour le très bon esprit qu'ils ont su apporter au sein du Comité des fêtes.

La fin de l'année approchant, j'aimerais vous souhaiter un joyeux NOEL et vous présenter mes meilleurs vœux pour 2010.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Le C.C.A.S.

LE REPAS DES AINES DU 04 DECEMBRE 2009

Comme en 2008, les Castelnariens de 75 ans et plus (accompagnés de leur conjoint) ont répondu à l'invitation du déjeuner du 4 décembre offert par le C.C.A.S..

49 personnes étaient présentes à ce repas convivial, présidé par le maire, François AUDOUX..

Ce sympathique déjeuner, apprécié de tous, a été préparé par le restaurant le Castel, mis à part les desserts confectionnés par les membres du C.C.A.S.. Après ces moments agréables passés ensemble, les convives se sont donnés rendez-vous pour 2010.

Le C.C.A.S. présente, à tous, ses bons vœux pour cette nouvelle année et surtout une bonne santé.



La Communauté Locale

Cette année a eu lieu le renouvellement des équipes d'animation des Communautés Locales du Secteur Clain Basse Marche soit (Charroux, Château-Garnier, Joussé, La Chapelle-Bâton, Mauprévoir, Payroux, Saint-Martin-l'Ars, Usson-du-Poitou)

Ce renouvellement a été fait le 22 mars 2009 dans l'Eglise Saint-Maurice de Château-Garnier.

Pour cette occasion, cette messe fut célébrée par le Vicaire Générale soit le Père Gérard MOUCHARD, accompagné du Père Joseph GUILBARD, du Père Bernard LOY et du Père Pierre AUDEBRAND.

De ce fait, la Communauté Locale de Château-Garnier a donc été constituée de la manière suivante :

Déléguée Pastorale : Madame BLANC Delphine

(☎05-49-87-53-09),

Déléguée à la vie matérielle : Madame LUCQUIAUD Estelle,

Déléguées à la Prière : Madame CHASSAGNE Marie-Claude, en équipe avec Madame DELAGE Roseline et Madame RESSEGAND Anne-Marie,

Déléguée à la Charité : Madame MIGNON Sylvie,

Délégué de l'annonce de la Foi : Monsieur RESSEGAND Jean-Christophe.

Ces personnes sont à votre écoute pour toutes vos questions et vos besoins.

D'autre part, le jour de la Pentecôte, notre Eglise a accueilli douze jeunes qui faisaient leur Profession de foi, une première Communion et un baptême.



Simon, Tristan et Josselin BLANC, Quentin HUVELIN et Tanguy LAFFRECHOUX.

A noter que notre commune était bien représentée mais les garçons faisaient l'unanimité !!!

Nous tenons aussi à remercier Madame Jacqueline VETAULT et Madame Arlette ROY, car nous avons la chance que notre

Eglise soit toujours propre et fleurie tout au long de l'année.

Enfin, nous vous invitons également le 31 janvier 2010 pour notre rencontre festive autour des jeux d'hier et d'aujourd'hui. Nous comptons sur vous...

Dimanche 31 Janvier 2010

A partir de 14 h 30

Salle des fêtes de Château-Garnier

RENCONTRE FESTIVE

autour des jeux d'hier et d'aujourd'hui

Grands-parents, Parents, et Enfants

sont tous invités à venir jouer

ensemble

(Apporter vos jeux)

ENTREE GRATUITE

Crêpes, Jus de fruits, Chocolat chaud, Thé et Café accompagneront cet après-midi.

Venez nombreux et surtout n'oubliez pas vos jeux...

Pour conclure, nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de Noël.

Le Groupe Folklorique l'Eteurbeuil

La Gazette, support de communication intéressant lancé par le conseil municipal à la fin des années 90, est l'occasion de faire un point avec l'ensemble des Castelgarniérais et de vous donner des informations sur l'association et sur son fonctionnement.

Comme tous les groupes folkloriques, l'ETEURBEUIL a connu, au cours de ses 50 ans de vie « officielle », des hauts et des bas car le folklore est une activité cyclique, tantôt « à la mode » et tantôt « boudée » par le public. Elle est aussi dépendante de la démographie et du degré d'implication des différentes générations.

Curieusement, l'activité plus réduite du groupe au cours des dernières années n'est pas due au manque de demande de sorties, bien au contraire. En effet, nous sommes toujours sollicités chaque année pour des spectacles dans les environs et le type de demande s'est même un peu diversifié. Cependant, nous sommes confrontés à un problème récurrent qui est le manque de musiciens. L'effectif des danseurs, bien que limité, permet d'assurer des spectacles dans de bonnes conditions. Mais le manque de musiciens pose un réel problème. Il ne nous est donc pas possible d'accepter des demandes de sorties en ne sachant pas si, le jour venu, nous allons pouvoir assurer. La prise de risques est de ce fait trop importante et c'est ce qui nous a amené, ces dernières années, à refuser des demandes pour des spectacles au demeurant très intéressants.

Nous lançons donc un nouvel appel par le biais de cette gazette et invitons toutes les personnes qui jouent (ou qui désireraient jouer) d'un instrument approprié (accordéon – violon – clarinette – cornemuse – cabrette - vielle) à nous contacter. Les personnes désireuses de se mettre ou de se remettre à la danse seront aussi les bienvenues ; trois ou quatre couples de plus serait l'idéal pour la partie danse.

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE :

Compte tenu de quelques départs, l'effectif du groupe et le bureau directeur ont connu quelques modifications.

Voici la liste des membres actuels :

Membres du bureau

Président : Jean Paul MESMIN,
Vice-président : Alain VILCHANGE,
Secrétaire : Caroline VIGNAUD,

Trésorière : Françoise VETAULT,
Secrétaire adjointe : Sophie MOINEAU,
Trésorière adjointe :

Alexandra LUCQUIAUD,

Responsable matériel :

Christian DEVERGE,

Responsable musique :

Stéphane GELINEAU,

Responsable technique :

Jean Bernard GUIGNER,

Responsable costumes :

Marie Françoise VILCHANGE.

Membres hors bureau

Laurence GUIDOUX,
Danièle LAFRECHOUX,
Sylvie MESMIN,
Maryline NEVEUX,
Martine ROGEON,
Thierry ROGEON,
Eric VETAULT,
Angélique VIGNAUD,
Samuel VIGNAUD,
Elise VILCHANGE.

Ont également participé aux spectacles en 2009 : Pauline VILCHANGE et Alice MESMIN.

ACTIVITES DU GROUPE EN 2009 :

- Assemblée générale du groupe suivie d'un repas et d'un loto le 25 janvier.
- Spectacle à la Rêverie pour les vœux du maire le 31 janvier.
- Organisation d'une soirée dansante à Château-Garnier, le 25 avril 2009, avec le groupe « Chaleuil do pays Niortais ». Soirée particulièrement intéressante pour laquelle on peut simplement regretter le manque de spectateurs. Nous remercions la Chorale de Château-Garnier pour sa participation très appréciée à cette soirée.
- Spectacle en salle à Usson-du-Poitou, le 24 mai.
- Echange en Autriche les 29-30-31 mai (participation du Président).
- Echange de jumelage à Château-Garnier du 17 au 22 juillet :
 - avec la réception de notre groupe « jumeau » d'Erfurtshausen (Allemagne) ;
 - les festivités du dimanche après-midi sur

le site du plan d'eau ont été particulièrement intéressantes et aussi émouvantes. Nous nous réjouissons d'avoir accueilli un nombre important d'anciens membres du groupe qui ont pu se retrouver et s'adonner à quelques pas de danse leur rappelant de bons souvenirs ;

- concernant cet échange, voir l'article commun ETEURBEUIL – COMITE : Fête du Jumelage et 50 ans du l'Eteurbeuil (page 5) ;

- Spectacle en salle à Payroux, le 24 octobre, pour les aînés ruraux.

PREVISIONS ET PROJETS DU GROUPE :

Notre prochain axe d'action concerne la remise en état de l'ensemble des costumes du groupe, ce qui va nécessiter un budget significatif.

Il nous faudra ensuite travailler sur l'histoire du groupe l'ETEURBEUIL dont un premier jet a été réalisé et diffusé lors de l'échange de jumelage de juillet dernier. Il convient de reprendre la base établie, pour l'enrichir, la documenter et l'améliorer en vue d'une transmission objective aux générations futures. En parallèle de cela, un projet plus important est en gestation au sein du groupe mais pour lequel nous ne pouvons pas donner plus d'informations au moment de la rédaction de cet article.

L'ETEURBEUIL nourrit enfin un projet de plus grande envergure qu'il souhaite mettre en place et développer en étroite collaboration avec le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage. Ce projet qui est axé plus spécifiquement sur le culturel et qui sera susceptible d'intéresser un plus grand nombre de personnes, fera prochainement l'objet d'une présentation au sein du Comité d'Echanges Culturels. Les informations nécessaires seront ensuite communiquées à l'ensemble de la population.

2009, année des 50 ans va bientôt se terminer et c'est l'occasion pour le quinquagénaire ETEURBEUIL de vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une Bonne et Heureuse année 2010.

Ah, déjà 2010...

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT			MEMBRES ELUS
COMMUNE	ASSOCIATIONS CULTURELLES		
	Groupe Folklorique l'ETEUR-BEUIL	Autres Associations Culturelles	
François AUDOUX	Jean Bernard GUIGNER	Madeline LELONG	Gilles LELONG
Claudine CHEVAIS	Jean Paul MESMIN	Thierry LUCQUIAUD	Hubert LELONG
Christian DEVERGE	Sophie MOINEAU	Jean Jacques MOINEAUD	Jacky MARCHAND
Claudette MARCHAND	Eric VETAULT	Annie RESSEGAND	Jean Marie RESSEGAND
Edwige MONFRONT	Alain VILCHANGE		Jean VIGNAUD
Andrée URBAIN			René VIGNAUD

La bibliothèque municipale

Peu à peu, la bibliothèque de Château-Garnier s'enrichit et de nouveaux lecteurs franchissent son seuil.

En ce moment, les bibliothécaires bénévoles s'affairent pour coter, couvrir, classer les livres et documents afin de permettre un choix et un accès plus facile.

Le fonds de la bibliothèque est alimenté par des dons, des achats sur le budget communal et l'apport très important de la Bibliothèque Départementale de la Vienne qui, deux fois par an, nous permet d'emprunter et de renouveler jusqu'à 300 ouvrages.

Cette année, nos rayons se sont enrichis de livres d'art, de guides touristiques récents, d'ouvrages régionaux et de nombreux classiques grâce à des donateurs que nous remercions vivement. Par ailleurs, les achats ont porté sur les collec-

tions pour les enfants et adolescents : albums, littérature jeunesse et abonnement à des revues. Vous trouverez notamment un exemplaire des livres étudiés à l'école primaire. Dès que la sélection définitive sera connue, un jeu des livres concourant au prix du Roman Historique 2010 sera acquis et mis à la disposition des collégiens de 4ème participant à la sélection du lauréat.

Les 15 et 16 octobre après-midi, la bibliothèque a organisé, avec l'école, des ateliers. Répartis en groupe de huit à neuf, les enfants ont pu découvrir une partie du fonds jeunesse et se livrer avec les bénévoles à diverses activités autour de la lecture. Parallèlement, chaque groupe s'est initié à la manipulation des marionnettes à gaine avec la compagnie « A La Belle Etoile », en résidence à Saint-Maurice-la-Clouère pour quelques mois.

Nous remercions les professeurs et les enfants de leur accueil chaleureux.

Nous attendons vos suggestions pour les horaires d'ouverture, les prochaines acquisitions et pour la sélection des ouvrages empruntés au bibliobus de la B.D.V. dont le prochain passage aura lieu le 28 janvier 2010.

L'inscription et le prêt sont gratuits. La durée du prêt est de 3 semaines renouvelables si besoin.

La bibliothèque est ouverte **le mardi de 14h30 à 17h30.**

Bibliothèque Municipale
19, rue Maisonnay
1er étage



La classe musicale

Le 9 novembre, La Cendille, école de musique de la Communauté de Communes, a ouvert un atelier de découverte musicale à Château-Garnier pour les enfants de 6 ans à 11 ans, évitant ainsi aux parents les déplacements à Gençay.

Neufs enfants y sont d'ores et déjà inscrits. Ils découvriront, cette année, la musique par le chant, la danse et l'exploration de nombreux instruments avant de fixer leur choix sur l'un d'entre eux.

Rappelons que les cours et ateliers de la Cendille sont basés sur l'oralité et le

plaisir musical avant tout, ce qui n'exclut pas la rigueur. L'écrit est également enseigné lorsque le besoin dans l'avancée de la pratique s'en fait sentir.

La Municipalité a procédé à quelques aménagements pour le rangement et mis la **salle Semailles aux Vents** à la disposition de l'école de musique. L'atelier s'y déroule en période scolaire tous les **lundis de 17h15 à 18h15**.

D'autres ateliers ou cours pourraient voir le jour à Château-Garnier, pour les adultes et les adolescents

si des groupes suffisamment importants peuvent être constitués. Aussi, si vous êtes intéressés, faites-vous connaître en téléphonant au :

05 49 87 87 91

afin que nous puissions constituer des listes et démarcher La Cendille.



Le club de l'Amitié

Les vacances de l'été sont terminées, le club a repris ses activités :

- une fois par mois, séance peinture sur tissus ou autre activité manuelle, selon les désirs de chacun ;

La date est fixée à chaque séance pour le mois suivant ;

- tous les 15 jours, le mercredi après-midi, les personnes souhaitant participer à divers jeux se réunissent à la salle « Semailles au Vent » à 14 heures (belote, jeux de dames, scrabble, etc...) ;

- une fois par mois, le 1er mardi, déjeuner au Castel (repas du jour). Depuis novembre, tous les participants sont satisfaits de se retrouver à table, pour passer quelques heures conviviales.

Bonne année à tous, bonne santé et au plaisir de nous retrouver.

Le bureau du club

Le Tennis-Club

L'assemblée générale du Tennis-Club a eu lieu le vendredi 4 décembre à la salle des associations. Comme chaque année, on déplore le manque de participants et surtout le manque de joueurs sur le terrain.

En 2010, il sera procédé à un remplacement du panneau d'affichage, une révision de l'éclairage et un démoussage du court de tennis.



Les membres du club souhaitent également faire apprécier la convivialité de ce sport en proposant une animation le dimanche 30 mai, ouverte à tous et particulièrement aux parents des enfants des écoles avec libre accès au terrain de tennis pour tous ceux qui souhaitent essayer de « taper dans la balle ».

Nous espérons que notre démarche incitera jeunes et moins jeunes à venir voir jouer les enfants, les membres du club, un match entre professionnels du tennis et

rester avec nous pour un barbecue en plein air si le temps le permet.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes d'excellentes fêtes et une très bonne nouvelle année.

Le président

TARTE AMANDINE AUX POIRES

Pour 8 personnes

Ingrédients :

- pour la pâte brisée :

- 250 g de farine,
- 125 g de beurre,
- 15 g de sucre en poudre,
- ½ verre d'eau,
- 1 pincée de sel fin.



- pour la garniture :

- 1 boîte de poires au sirop ou 4 poires fraîches,
- 125 g de poudre d'amande,
- 125 g de sucre en poudre,
- 125 g de beurre,
- 1 oeuf entier,
- 2 cuillères à soupe de jus de poire,
- 3 à 5 gouttes d'extrait d'amande amère.



Réalisation :

Si vous utilisez des poires fraîches, pochez-les dans un sirop d'eau et de sucre jusqu'à ce qu'elles soient bien tendres.

Faites la pâte brisée en pétrissant tous les ingrédients pour obtenir une pâte souple. Laissez reposer au frais.

Chauffez votre four th 8, puis égouttez les poires.

Confectionnez la crème en mélangeant le beurre préalablement ramolli, le sucre et la poudre d'amande. Bien homogénéiser le mélange, puis ajoutez l'oeuf, le sirop de cuisson des poires et l'extrait d'amande.

Étendez la pâte, en foncez un moule à tarte puis la piquez à l'aide d'une fourchette.

Versez doucement la crème sur la pâte, incisez le dessus des poires et les ranger en rosace sur la crème.

Enfournez pour environ 30 mn th 6-7 en surveillant la coloration de la tarte.



Nous remercions Mme Jaqueline VETAULT de nous avoir transmis sa recette.

GATEAU AUX CHATAIGNES

Ingrédients :

- 1 kg de châtaignes dont ont aura enlevé la première peau,
- 175 g de beurre mou,
- 125 g de sucre en poudre,
- 150 g de chocolat riche en cacao,
- 2 cuillères à soupe de rhum,
- un peu de lait.



Réalisation :

Cuire les châtaignes à l'eau salée et sucrée de 2 ou 3 morceaux de sucre. Les piquer avec la pointe d'un couteau pour en vérifier la cuisson, les égoûter et enlever la peau quand elles sont encore chaudes.

Sans attendre, les passer aux moulin à légumes grille moyenne. Dans une casserole mettre un peu de lait tiède, y faire dissoudre le sucre, ajouter le beurre, mélanger puis ajouter ce mélange ainsi que la moitié du chocolat fondu avec du lait à la purée de châtaignes. Bien mélanger, ajoutez le rhum et goûter pour vérifier si la préparation est à votre goût. Il est possible d'ajouter un peu de lait pour obtenir une consistance plus moelleuse. Chemiser un moule à cake avec du film étirable ou du papier aluminium, y verser la préparation et mettre au frais jusqu'au lendemain.

Démouler la préparation sur un plat, faire fondre le reste du chocolat avec très peu de lait et napper le gâteau. Mettre au frais jusqu'au moment de servir.



Produits régionaux des îles britanniques

Cumbria

Cumbria est le lieu où est né le **Kendal Mint Cake** <<barre sucrée à la menthe>>. Il est très populaire parmi les randonneurs et a été consommé lors de l'ascension de l'Everest.

North West England

Célèbre pour ses harengs, ses crabes et ses pétoncles.

Écosse

En Écosse on peut trouver de délicieux saumons et égléfins. Aussi de la viande tendre, des beaux fromages, tout ce qui peut être apprécié avant un bon whisky.

North East England

Historiquement connu pour la culture du blé et de l'orge, dans cette région abonde un pain avec une croûte savoureuse.

Yorkshire

Le succulent jambon d'York est souvent apprécié avec une pinte de bière brassée localement. Le fromage Wensleydale est riche et cassant.

East Midlands

Le **bakewell pudding**, le fromage Stilton, les **galettes d'avoine Derbyshire** et les **Melton Mowbray pies** <<Patés de porc en croûte>> sont juste quelques-unes des gourmandises de la région des East Midlands.

Heart Of England

Bon nombre des plus savoureux fromages et cidres proviennent de cette région connue du Coeur de l'Angleterre.

South East England

Les plus grands vignobles de l'Angleterre se trouvent dans le sud-est ainsi que d'abondants vergers. Cette région est également connue pour les fruits rouges et les légumes.

South West England

Lait, glace, miel et crème fraîche épaisse sont célèbres dans cette région. Les menus locaux offrent quelques-uns des plus beaux poissons et l'agneau.

Pays de Galles

Le pays est connu comme **Land of Song**. Bara Brith, une sorte de pain moucheté est consommé avec le beurre local. Les fromages locaux, le boeuf noir gallois et l'agneau de montagne sont délicieux.

Irlande

Rien ne peut donner plus de plaisir un jour froid et pluvieux que la potée « l'irlandais **Irish stew** », traditionnellement cuisiné avec de l'agneau ou du mouton et des légumes. Souvent servi avec **champ**, un mélange de purée de pommes de terre et des oignons. Bien sûr, servi avec une pinte de Guinness.

En résumé, ceci n'est qu'une sélection arbitraire, il y a, bien sûr, beaucoup d'autres spécialités en Grande-Bretagne...

A vous de les découvrir !!!!!

Produit régional des îles britanniques



Devonshire honey cake (devonshire gâteau au miel)

Ingrédients :

- 225 g de beurre,
- 250 g de miel liquide,
- 100 g de sucre roux,
- 3 gros oeufs battus,
- 300 g de farine à gâteaux.



Réalisation :

1. Chauffez le four à 160°C (Th. 3).
2. Prenez un moule avec le fond amovible. Beurrez et mettez dans le moule le papier cuisson.
3. Coupez le beurre en cubes et mettez le dans une casserole avec le miel et le sucre.
4. Faites fondre doucement.
5. Quand tout est fondu, faites bouillir pendant une minute. Après laissez le refroidir.
6. Battez les oeufs et le miel avec une cuillère en bois.
7. Tamisez la farine dans un grand saladier.
8. Versez le miel et les oeufs avec la farine.
9. Battez pour obtenir une pâte lisse et liquide.
10. Mettez dans le moule et cuisez pendant 1 heure.

**Si vous voulez, vous pouvez verser 2 cuillères de miel chaud au-dessus du gâteau avant qu'il ne soit froid.

A little information in English about 'Our Village'

For our English readers here is some information about Château-Garnier and the surrounding area.

Château-Garnier is a village of approximately 600 inhabitants, despite being not large, the village has a Mayor, church, school, bar, hairdresser, bakery, a lake and will soon have a new shop. The local administrative centre for the village is Gençay, eight other surrounding villages "belong" to Gençay and this is known as a "**Canton**". The other villages are :

Brion, Champagné-Saint-Hilaire, La Ferrière-Airoux, Magné, Saint-Maurice-la-Clouère, St-Secondin, Sommières-du-Clain and Usson-du-Poitou. Each of these villages has more or less the same facilities as Château-Garnier.

In the village there are many associations or clubs which include football, tennis,

fishing, cycling, village twinning or "**Jumelage**", a full list of all the associations is available in the Mairie. Each club organises various events though the year including tournaments, dinner's, lotto's etc.

During the summer the lake or "**Plan d'eau**" provides the opportunity to swim, fish or simply relax in beautiful surroundings. The tennis and boules courts are nearby. On July 14th the fireworks display or "**feu d'artifice**" is held by the lake. The last weekend of September is when the village holds its annual fete, the "**Foire de St Maurice**". The centre of the village is filled with stalls selling local foods, gifts etc... a car boot sale or "**Vide Grenier**" takes place at the same time and various entertainment is laid on, there is the opportunity to take lunch inside a large marquee.

Around the village and indeed each village in the canton there are many kilometres of paths, which are open for all to walk, cycle or horse ride. Some of the paths are named with wooden signs or have wooden markers with a fox emblem. Maps of these and other walks are available in the Tourist office at Gençay. The office is located in the centre of Gençay, below the Mairie, it is open most days and has information about the local area, the many events etc...

In December there are 2 local Christmas fairs or "**Marché de Noël**". Champagné-St-Hilaire hold theirs on the 1st Sunday and Gençay the Sunday before Christmas. Both have many stalls selling local produce, gifts etc.

Hommage au Capitaine GRANGER

Cérémonie du 08 mai 2009 : Hommage à nos morts en Indochine et au Capitaine Granger.

Au cours de la cérémonie du 8 mai, un hommage exceptionnel a été rendu à nos compatriotes morts en Indochine et une plaque a été dévoilée en leur honneur ainsi qu'à celui du Capitaine Granger, ressortissant Castelgarnié-rois, qui a été tué en Indochine le 4 décembre 1952.

Vous trouverez ci-dessous l'allocution prononcée en son honneur au cours de cette cérémonie en présence de membres proches de sa famille, notamment deux de ses enfants.

Né à Château-Garnier le 19 janvier 1912, son père meurt au champ d'honneur pendant la guerre 1914-1918. Engagé volontaire, il est incorporé comme 2ème classe au 12ème B.C.A., à Chambéry, le 28 février 1930.

Adjudant le 1er octobre 1939, au début de la guerre contre l'Allemagne, il est affecté à l'état-major de la brigade de Haute-Montagne le 18 février 1940 puis fait partie de la Division Franco-Polonaise et est cité à l'ordre de la Division en date du 12 juin 1940.

Titulaire de la croix de guerre de Norvège, démobilisé en novembre 42, il entre dans la résistance le 1er juin 1944 et est nommé sous lieutenant FFI le 1er septembre suivant et participe à la campagne de France et d'Allemagne.

Il est à nouveau cité à l'ordre de la Division le 31 mars 1945, pour sa bravoure et son courage, avec attribution de la croix de guerre avec étoile d'argent.

Parti pour l'Indochine le 3 juin 1951, il est nommé capitaine le 1er octobre et commande la 3ème compagnie du 1/22ème R.I.C. où il fait preuve des plus belles qua-

lités militaires et effectue une série d'opérations dans la région de Binda, au cours desquelles des pertes sévères sont infligées aux rebelles.

De nouveau, il est cité à l'ordre de la division, en date du 30 mars 1952, avec attribution de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures, avec étoile d'argent.



Plaque apposée par la Municipalité avec la participation du Souvenir

Français et les anciens d'A.F.N.

Voici un extrait de la lettre du capitaine Guintrand qui relate les circonstances de sa mort héroïque le **4 décembre 1952** :

« Le capitaine Granger avait pacifié avec sa compagnie toute une grande région, et grâce à sa bonté et à sa vieille expérience, il avait su se faire aimer par la population. Sa belle réussite fut pour lui un arrêt de mort, car le Vietminh est partout et frappe les véritables chefs.

Tous les jours, avec des camions, Granger poursuivait son œuvre de pacification par des travaux routiers et autres. La région, couverte d'épaisses

forêts, était plus ou moins occupée par le Vietminh et, à chaque sortie, il fallait faire ce qu'on appelle ici l'ouverture de la route, c'est-à-dire la faire d'abord nettoyer par une section qui scrutait et fouillait les abords et éventait les embuscades. Comme d'habitude, Granger, le 4 décembre, était parti de fort bonne heure, suivi par les camions... tout allait bien. La région qu'il connaissait depuis son arrivée, n'avait plus de secret pour lui ; il avait son fusil de chasse et conduisait sa jeep. La route – la piste plutôt – était gardée par des tours permanentes en liaison à vue entre elles.

Au retour, Granger s'attarde et laisse partir les camions. Vers 10 heures du matin, il retourne en jeep, seul avec son chauffeur auprès de lui. Entre deux tours de garde, dans un léger bas-fond, il doit ralentir à cause du mauvais état de la route, et c'est là que le drame survient. Six à sept rebelles, cachés aux abords mêmes de la route, tirent sur lui ; une grenade éclate dans sa jeep. Granger, malgré sa blessure dans le dos et à la cuisse, saute à terre, abat un rebelle et en blesse un autre, puis il tombe pour ne plus se relever. Son chauffeur a été tué sur le coup. Le drame a duré 20 secondes. Les tours ont donné l'alerte, mais déjà Granger a cessé de vivre.

Voilà comme cela a dû se passer d'après les informations recueillies : Granger a été admirable ; il est tombé face à l'ennemi, en combattant... ».

Ses obsèques ont eu lieu à Bientoa et son corps a été rapatrié en France en juillet 1953. Il repose désormais à Chambéry.

Commémoration du 11 novembre

Lors de la commémoration du 11 novembre, l'école, la chorale et la Clique sont intervenues donnant à cette journée du souvenir un éclat particulier.

À l'issue de la cérémonie, M. Le Maire a remis la médaille du porte-drapeau à M. Jules RAGOT tandis que M. TABARIN, Président de l'U.N.C lui remettait le diplôme de porte-drapeau.



La petite histoire du nom des rues

Avec cette édition de « *Château-Garnier, demain !* », une nouvelle rubrique vient de voir le jour : « la petite histoire du nom des rues » de notre village.

Cette année :

la rue Alfred BOUCHARD

Alfred BOUCHARD est né le 11 octobre 1924 à LACANAUD-OCEAN (Gironde) d'un père Bordelais et d'une mère née CLEMENT originaire de CHATEAU-GARNIER.

Il a passé son enfance et son adolescence à Bordeaux, entrecoupées de séjours à CHATEAU-GARNIER.

Il exerçait la profession de menuisier qu'il avait appris auprès de son père.

Lors de la guerre 1939/1945, il est envoyé en Allemagne au titre du « travail obligatoire ». Il s'évade et se réfugie chez la sœur de sa mère, Mme Madeleine DUQUEROY, Route de Bernay à CHATEAU-GARNIER. Durant cette période, il travaille chez M. GAUTRON (le père de Régine, l'ancienne propriétaire du café-restaurant du Bas Bourg).

Puis il s'engage dans le maquis D3 dont

le siège est basé à JOUSSE et participe à toutes les batailles, notamment celle de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE.

Le 21 Février 1945, voulant connaître l'emplacement de l'ennemi dans les fermes du village du PAS-MORIN, près de LA SICAUDAIS (44), une patrouille, composée d'hommes de la compagnie Etienne et de la compagnie Fernand s'approche des bâtiments. Elle est commandée par un jeune aspirant non expérimenté récemment affecté.

Les allemands laissent la patrouille approcher à bonne portée de tir. Une rafale de mitrailleuse blesse à mort le caporal chef BOUCHARD Alfred, alors âgé de 20 ans.

Le caporal QUERON Guy fait demi-tour en terrain découvert pour lui venir en aide, une rafale de mitrailleuse l'atteint à la tête le tuant net.

Tout deux avaient appartenu au maquis D.3.

Le matin du 22 février, des habitants de LA SICAUDAIS virent se présenter un modeste chariot de campagne traîné par deux bœufs. Un sergent allemand

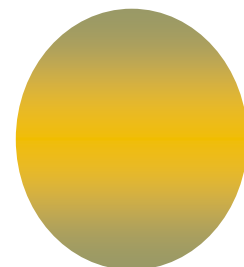
qui l'accompagnait faisait ainsi transporter vers la mairie les corps des soldats BOUCHARD et QUERON.

La mise en bière eut lieu l'après-midi, enveloppés dans des linceuls blancs offerts par une dame réfugiée de SAINT-BREVIN, et la sépulture eut lieu le 23 février en présence d'une assistance recueillie, non pas au cimetière communal, mais au pied du grand Calvaire du bourg de LA SICAUDAIS.

Le 16 novembre 1946, le cercueil de M. Alfred BOUCHARD est ramené de LA SICAUDAIS pour être inhumé, le 17, au cimetière de CHATEAU-GARNIER en présence d'une foule considérable.

Son nom est gravé sur notre monument aux morts. Le 6 juin 1949 est inaugurée la stèle du PAS-MORIN près de LA SICAUDAIS par les anciens du maquis D.3.

Une stèle a également été érigée au bois des Chevreaux.



Comité de rédaction :

François AUDOUX

Claudine CHEVAIS

Jacky GUINAULT

Hugette LEOBET

Sylvie MIGNON

Edwige MONFRONT

Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle AUDOUX

Delphine GABORIT

Martine ROUCHER

Michel ROUET

Françoise VETAULT

